

# JOURNAL OFFICIEL

## DE LA RÉPUBLIQUE DU SÉNÉGAL

### PARAISSENT LE SAMEDI DE CHAQUE SEMAINE

ANNONCES ET AVIS DIVERS

TARIF DES ABONNEMENTS

ABONNEMENTS ET ANNONCES

Pour les abonnements et les annonces s'adresser au  
 Directeur de l'imprimerie Nationale à Rufisque  
 Les annonces doivent être remises à l'imprimerie au plus  
 tard le mardi. Elles sont payables d'avance.

Toute demande de changement d'adresse ainsi que les  
 lettres demandant réponse devront être accompagnées  
 de la somme de 30 francs

|                                              | VOIE NORMALE                   |           | VOIE AÉRIENNE |           |
|----------------------------------------------|--------------------------------|-----------|---------------|-----------|
|                                              | Six mois                       | Un an     | Six mois      | Un an     |
| Sénégal et autres États de l'ex-A. O. F..... | 1.700 frs                      | 3.000 frs | 2.800 frs     | 4.200 frs |
| France, ex-A. E. F., A. F. N....             | 1.900 frs                      | 3.200 frs | 3.300 frs     | 5.500 frs |
| Étranger.....                                | 2.800 frs                      | 4.000 frs | 4.300 frs     | 8.000 frs |
| Prix du numéro : Année courante..            | 75 frs - Années antérieures..  |           | 100 frs       |           |
| Recommandé : Année courante..                | 170 frs - Années antérieures.. |           | 185 frs       |           |
| Avior recom. : Année courante..              | 195 frs - Années antérieures.. |           | 220 frs       |           |

La ligne..... 75 francs  
 Chaque annonce répétée..... moitié prix  
 (Il n'est jamais compté moins de 500 frs pour les annonces)

Compte postal : 45-20 - DAKAR

OFFICIELLE

### SOMMAIRE

### PARTIE OFFICIELLE

#### DÉCRETS

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

- 1970
- 19 octobre..... Décret n° 70-1177 fixant les programmes des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle de la faculté des sciences juridiques de Dakar ..... 1131
- 19 octobre..... Décret n° 70-1178 fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle d'enseignement et la première année du deuxième cycle de la faculté des sciences économiques de Dakar ..... 1135
- 19 octobre..... Décret n° 70-1179 fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle de la faculté des sciences de Dakar ..... 1138
- 19 octobre..... Décret n° 70-1180 fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle d'enseignement et la première année du deuxième cycle de la faculté des lettres et sciences humaines de Dakar ..... 1146
- 19 octobre..... Décret n° 70-1181 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar ..... 1161
- 19 octobre..... Décret n° 70-1182 abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 69-402 du 31 mars 1969 relatif à la création à l'Université de Dakar d'un institut des sciences et médecine vétérinaires ..... 1162
- 19 octobre..... Décret n° 70-1183 abrogeant et remplaçant l'article 7 du décret n° 67-1230 du 15 novembre 1967 relatif à l'Institut universitaire de technologie de l'Université de Dakar ..... 1162
- 19 octobre..... Décret n° 70-1184 abrogeant et remplaçant l'article 3 du décret n° 67-1235 du 15 novembre 1967 relatif à l'École des bibliothécaires, archivistes et documentalistes ayant statut d'institut d'université ..... 1163
- 19 octobre..... Décret n° 70-1185 relatif au Centre d'études des sciences et techniques de l'information ..... 1163

### PARTIE OFFICIELLE

#### DÉCRETS

#### MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE

DECRET n° 70-1177 du 19 octobre 1970  
fixant les programmes des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle de la faculté des sciences juridiques de Dakar.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;  
Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;  
Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;  
Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;  
Vu le décret n° 70-1139 du 13 octobre 1970 relatif à l'organisation des études à la faculté des sciences juridiques;  
Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 26 juin 1970;  
Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur en sa séance du 7 octobre 1970;  
La Cour suprême entendue;  
Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale,

#### DÉCRÈTE : TITRE PREMIER

#### PROGRAMMES ET HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

Article premier. — L'enseignement donné par la faculté des sciences juridiques est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs.

Art. 2. — L'enseignement théorique est donné sous la forme de cours annuels dont l'horaire est de trois heures hebdomadaires pendant la durée de l'année universitaire, et de cours semestriels dont l'horaire est de trois heures hebdomadaires pendant la durée d'un semestre.

Art. 3. — L'enseignement théorique dans la première année du premier cycle comprend les matières suivantes dont les programmes figurent en annexe au présent décret :

1° Introduction à l'étude du droit et théorie générale des obligations : cours annuel;

2° Droit constitutionnel et institutions politiques : cours annuel;

3° Economie politique générale : cours annuel;

4° Histoire comparée des institutions et des faits sociaux : cours annuel;

5° Institutions internationales : cours semestriel;

6° Institutions judiciaires : cours semestriel.

Art. 4. — L'enseignement théorique dans la deuxième année du premier cycle comprend les matières suivantes dont les programmes figurent en annexe au présent décret :

#### I. — Matières communes à tous les candidats.

1° Droit administratif : cours annuel;

2° Droit commercial : cours annuel;

3° Finances publiques : cours annuel;

4° Droit pénal général : cours semestriel;

5° Economie politique : cours semestriel.

#### II. — Matières à option.

Deux semestres au choix du candidat parmi les matières suivantes :

1° Science politique : cours semestriel;

2° Droit des biens : cours semestriel;

3° Procédure pénale : cours semestriel;

4° Histoire des institutions publiques et privées de l'Afrique depuis le XIX<sup>e</sup> siècle : cours semestriel.

#### Chapitre premier

##### Régime général

Art. 5. — L'enseignement pratique est donné sous la forme de travaux dirigés, dont l'horaire est d'une séance hebdomadaire d'une heure et demie pendant la durée de l'année universitaire.

Art. 6. — Dans la première année du premier cycle, l'enseignement dirigé porte, au choix du candidat, sur deux matières annuelles (ou groupes de matières semestrielles).

Font l'objet de travaux dirigés les matières suivantes :

— Introduction à l'étude du droit et théorie générale des obligations;

— Droit constitutionnel et institutions politiques;

— Histoire comparée des institutions et des faits sociaux;

— Institutions internationales et institutions judiciaires.

Art. 7. — Dans la deuxième année du premier cycle, l'enseignement dirigé porte obligatoirement sur le droit administratif et au choix du candidat sur l'une des deux matières suivantes :

— Droit commercial;

— Finances publiques.

Art. 8. — Le choix exercé par les candidats dans les conditions fixées par la faculté est irrévocable, sauf autorisation accordée par le doyen dans des conditions exceptionnelles.

Art. 9. — La participation des étudiants aux séances hebdomadaires de travaux dirigés est rigoureusement obligatoire.

Nul ne peut se présenter aux épreuves écrites terminales de juin-juillet et d'octobre s'il n'a satisfait à cette obligation.

Art. 10. — Les étudiants peuvent être exclus des épreuves terminales écrites pour absences non justifiées aux séances de travaux dirigés, après deux rappels du doyen.

Toutefois, sont admises comme pièces justificatives des absences :

— Dans le cas de maladie, un certificat médical adressé au secrétariat de la faculté dans les trois jours de la première absence;

— Dans le cas d'absence pour d'autres motifs, une pièce officielle envoyée au secrétariat de la faculté dans le délai d'une semaine.

Des absences répétées, même justifiées, peuvent entraîner l'interdiction de se présenter aux épreuves terminales écrites de juin-juillet et d'octobre.

#### Chapitre 2

##### Régime particulier

Art. 11. — Compte tenu des circonstances locales et dans la mesure de ses possibilités, la faculté des sciences juridiques de Dakar, sans rien ôter au caractère obligatoire ni rien changer à l'objet ou à la nature des travaux dirigés, peut permettre à des catégories bien définies d'étudiants de bénéficier d'un régime plus adapté à leur situation.

Art. 12. — Peuvent seuls bénéficier de ce régime particulier :

1° Les étudiants hospitalisés, alités de façon permanente ou grands infirmes;

2° Les étudiants retenus hors de Dakar ou de sa banlieue par leurs occupations professionnelles;

3° Les étudiants qui se trouvent en permanence dans l'impossibilité absolue de se plier au régime général.

Pour bénéficier de ce régime, ces étudiants adressent en même temps que leur dossier d'inscription une lettre au doyen exposant leur situation, accompagnée de toutes les justifications utiles.

Art. 13. — Les étudiants admis au bénéfice du régime particulier reçoivent au début de chaque mois des sujets de devoirs écrits.

Ces devoirs portent sur des sujets traités durant les séances de travaux dirigés et comportent les mêmes difficultés.

Ces devoirs doivent être retournés au secrétariat de la faculté avant le cinquième jour du mois qui suit la date d'expédition des sujets.

Art. 14. — Toute abstention ou envoi tardif entraîne, après deux rappels du doyen, l'exclusion des épreuves écrites terminales de juin-juillet et d'octobre.

Des abstentions justifiées par la maladie ou pour toute autre cause jugée sérieuse peuvent être prises en considération par le doyen.

Toutefois, des abstentions répétées, même justifiées, peuvent entraîner l'interdiction de se présenter aux épreuves écrites terminales de juin-juillet et d'octobre.

#### TITRE II

##### MODALITÉS DE CONTROLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

#### Chapitre premier

##### Régime général

Art. 15. — Les aptitudes et les connaissances des étudiants font l'objet d'un contrôle effectué en cours et en fin d'année.

1° Le contrôle est effectué :

— en cours d'année, pendant les séances de travaux dirigés;

— en milieu d'année, par une première épreuve écrite portant sur l'une des matières donnant lieu à travaux dirigés, dite « premier examen partiel »;

— en fin d'année, par une série d'épreuves comportant à la fois des épreuves écrites et orales. Ces épreuves terminales sont organisées deux fois par an : la première en juin-juillet, la seconde en octobre;

2° Un contrôle peut être également effectué en avril-mai par une seconde épreuve écrite portant sur l'une des matières n'ayant pas donné lieu à travaux dirigés, dite « deuxième examen partiel ».

### Section I De l'admissibilité

Art. 16. — L'admissibilité est prononcée par le jury en tenant compte des notes obtenues par les étudiants dans les séances de travaux dirigés au premier examen partiel et aux épreuves écrites terminales effectuées en fin d'année.

Art. 17. — Les notes obtenues dans les différentes épreuves sont pondérées de la manière suivante :

— Notes obtenues pendant les séances de travaux dirigés : coefficient 1,5;

— Notes obtenues au premier examen partiel : coefficient 1,5;

— Notes obtenues aux épreuves écrites terminales : coefficient 3.

Art. 18. — Les épreuves écrites terminales portent sur les deux matières annuelles (ou groupes de matières semestrielles) ayant donné lieu à travaux dirigés.

La première épreuve écrite est une dissertation portant sur un sujet théorique. Il est proposé deux sujets entre lesquels le candidat a le choix.

Un seul sujet pratique est proposé pour la seconde épreuve écrite.

Art. 19. — L'admissibilité est prononcée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20.

Art. 20. — Les étudiants qui, en juin-juillet, n'ont pas obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20 dans l'ensemble des épreuves constituant l'admissibilité, ne sont pas admis à subir les épreuves orales constituant l'admission. Ils sont admis à subir l'ensemble des épreuves terminales en octobre.

Les étudiants déclarés admissibles qui n'ont pas obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20 dans l'ensemble des épreuves en juin-juillet sont admis à subir les épreuves terminales en octobre.

### Section 2 De l'admission

Art. 21. — Les épreuves orales terminales sanctionnent le contrôle des aptitudes et des connaissances dans chacune des matières n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite. Elles sont notées sur 20 ou sur 10 selon qu'elles portent sur une matière annuelle ou semestrielle.

Art. 22. — Les candidats peuvent demander à subir une épreuve écrite dite « deuxième examen partiel » organisée en avril-mai dans les matières annuelles ou semestrielles n'ayant pas donné lieu à travaux dirigés pendant l'année.

L'épreuve porte sur l'une de ces matières, choisie par chaque candidat au moment de son inscription en vue des épreuves terminales de juin-juillet.

La note obtenue à cette épreuve écrite entre en ligne de compte pour l'admission aux sessions de juin-juillet et d'octobre.

L'examen partiel remplace l'interrogation orale normalement prévue pour la matière concernée.

Art. 23. — L'admission dans l'année supérieure est prononcée par le jury si le candidat a obtenu au moins une moyenne générale de 10 sur 20. Le jury peut décider, exceptionnellement, de racheter un candidat qui n'a pas atteint cette moyenne.

Art. 24. — Les candidats qui, à l'issue des épreuves de juin-juillet, n'ont pas été déclarés admis mai qui ont obtenu une note au moins égale à 12 sur 20 dans une ou plusieurs matières conservent, sur leur demande, la ou les notes obtenues pour octobre.

La même possibilité est offerte aux candidats qui n'ont pas été déclarés admissibles en juin-juillet.

La notification écrite de cette option doit parvenir au secrétariat de la faculté le premier octobre au plus tard.

### Chapitre II

#### Régime spécial des étudiants salariés

Art. 25. — Les étudiants qui justifient de leur état de salariés peuvent opter pour le contrôle par examen terminal institué en fin d'année universitaire. L'option doit être faite avant le 15 décembre de l'année universitaire. Il est organisé à cet effet deux sessions d'examen comportant des épreuves écrites et orales.

Art. 26. — L'admissibilité est prononcée lorsque le candidat a obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20 dans les trois épreuves écrites sanctionnant l'enseignement de deux matières faisant l'objet de travaux dirigés et d'une troisième matière ne comportant pas de travaux dirigés. Chaque épreuve est notée sur 20.

Art. 27. — Les épreuves orales d'admission sanctionnent les enseignements donnés dans les autres matières. Elles sont notées sur 20 ou sur 10 selon qu'il s'agit d'une matière annuelle ou semestrielle.

Art. 28. — L'admission dans l'année supérieure est prononcée par le jury lorsque le candidat a obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20 dans l'ensemble des épreuves écrites et orales.

Art. 29. — L'article 20 du présent décret, relatif au régime général, est applicable aux étudiants qui bénéficient du régime spécial des salariés.

### Chapitre III

#### Dispositions générales

Art. 30. — Les jours, heures et lieux des examens sont fixés par le doyen.

La valeur de chaque épreuve est exprimée par une note de 0 à 20, sauf pour les matières semestrielles qui, à l'oral, sont notées de 0 à 10.

La note 0 à une épreuve est éliminatoire, sauf décision contraire du jury.

Aucun recours n'est recevable contre les décisions prises par le jury.

Art. 31. — Dans la deuxième année du premier cycle, les candidats indiquent au moment de la prise de l'inscription aux épreuves écrites terminales les matières à option qu'ils ont choisies. Les mêmes matières doivent être retenues pour juin-juillet et octobre.

Art. 32. — Les candidats ayant subi quatre échecs aux épreuves terminales de fin de première ou de deuxième année du premier cycle ne peuvent poursuivre leurs études en vue de la licence ès-sciences juridiques.

Art. 33. — Le quatrième échec ne peut être prononcé qu'en vertu d'une délibération spéciale du jury, après examen du dossier de l'étudiant. Il est fait mention de cette délibération au procès-verbal.

Art. 34. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié avec ses annexes au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LEOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,

ABDOU DIOUF.

Le Ministre de l'Education nationale,

ASSANE SECK.

## ANNEXE I

## Licence ès-sciences juridiques

PROGRAMME DE LA PREMIERE ANNEE  
DU PREMIER CYCLEINTRODUCTION A L'ETUDE DU DROIT ET THEORIE GENERALE  
DES OBLIGATIONS

## I. — Introduction à l'étude du droit

1° *Le droit* : Définition et rapports de la science du droit avec les autres sciences humaines. Les différentes branches du droit. Droit public et droit privé. Droit interne et droit international;

2° *La règle de droit* : Les caractères, le but et le fondement de la règle de droit. Règle de droit et règle de morale. Règle de droit positif et règle de droit naturel.

— Les sources de la règle de droit : sources législatives et sources coutumières. Théorie générale de la loi. La jurisprudence et son rôle. La doctrine et les méthodes d'interprétation.

— Evolution de la règle de droit. Evolution générale comparée du droit privé français et des principaux systèmes juridiques des Etats africains.

3° *Les sujets de droit* : Personnes physiques et personnes morales. Notions générales sur le droit des personnes et le droit de la famille;

4° *Les différents droits* : Classification des droits. Droits réels et droits personnels. Droits patrimoniaux et extrapatrimoniaux. Le patrimoine. Les droits de la personne.

— Classification des biens et des choses.

## II. — Théorie générale des obligations

— Notions générales sur l'obligation. Classification des obligations;

— Source des obligations, le contrat, le délit, la responsabilité civile, les quasi contrats et l'enrichissement sans cause;

— Effets et sanctions des obligations, le paiement et la protection générale des droits du créancier, modalités des obligations, transmission, modification et extinction des obligations.

## DROIT CONSTITUTIONNEL ET INSTITUTIONS POLITIQUES

1° *Le droit public* : son objet, ses différentes branches. L'Etat et le droit.

Le droit constitutionnel : objet, méthode.

2° *Théorie générale*. Les modes d'établissement, de modification et d'abolition de la constitution des Etats.

Les grands problèmes constitutionnels; structure et pouvoir des organes de gouvernement; les formes d'Etat et les formes politiques; les droits et libertés publiques.

3° *Les grands systèmes politiques* (Grande-Bretagne, Etats-Unis, U.R.S.S., etc...)

Les institutions politiques françaises.

4° *Les institutions politiques des Etats africains*. Le régime politique de la République du Sénégal.

## ECONOMIE POLITIQUE GENERALE

I. — Brève histoire des faits économiques du monde moderne et contemporain depuis la révolution industrielle.

— Brève histoire des doctrines et des théories économiques des physiocrates à nos jours.

II. — La vie économique contemporaine : les secteurs de l'activité économique et les types d'exploitation et d'entreprise; la concentration et les monopoles; le rôle de l'Etat; le cadre national et international.

III. — Les mécanismes économiques élémentaires : Eléments de l'analyse microéconomique : la valeur, l'offre et la demande, le prix, les coûts, les marchés. Les principes de l'analyse marginale. Eléments de l'analyse macroéconomique : le revenu national et les principaux agrégats macroéconomiques. La distribution du revenu national. Les institutions monétaires et leur fonctionnement : l'émission, les banques; les systèmes monétaires de la zone franc et de l'Afrique de l'Ouest; éléments de théorie et de politique monétaires.

## HISTOIRE COMPAREE DES INSTITUTIONS ET DES FAITS SOCIAUX

1° *Introduction* : les grandes étapes de l'histoire politique, économique et sociale méditerranéenne et africaine (l'antiquité gréco-romaine, l'islam, l'Afrique occidentale).

2° *Le pouvoir politique* : cités, empires et démocraties antiques. L'évolution et l'organisation politique en Europe et en Afrique du 11<sup>e</sup> au 19<sup>e</sup> siècle. La formation de l'Etat et de la nation en Afrique et en Europe.

3° *Le droit africain traditionnel* : source, formation et évolution du droit. Les structures parentales, le droit de la famille et le droit de la terre.

## INSTITUTIONS INTERNATIONALES

I. L'évolution des institutions internationales depuis la fin du XV<sup>e</sup> siècle. La colonisation et la société internationale. Les caractères généraux de la société internationale contemporaine. Les conflits idéologiques. La décolonisation.

II. L'Etat. Statuts étatiques particuliers. Les groupements d'Etats et le fédéralisme. Les collectivités non étatiques. Les situations coloniales et semi-coloniales, les territoires sous tutelle, les territoires non autonomes. Les droits de l'individu dans l'ordre international.

III. Notions sommaires sur les sources du droit international, la reconnaissance, les relations diplomatiques et consulaires et sur la solution des conflits.

IV. Les organisations internationales universelles et régionales : l'Organisation des Nations Unies, les organisations africaines, l'O.U.A., les organisations européennes.

V. L'assistance internationale (multilatérale, bilatérale) : économique, financière, technique. Le commerce international. Les relations entre pays industrialisés et pays sous-développés.

## INSTITUTIONS JUDICIAIRES

— Notions générales, sources, évolution historique et caractères généraux des institutions judiciaires en France et en Afrique.

— Les juridictions.

Création et classification des juridictions : juridictions judiciaires et juridictions administratives; juridictions civiles et juridictions répressives; juridictions de droit commun et juridictions d'exception; les différents degrés de juridictions. Etude descriptive des principales juridictions en Afrique et au Sénégal.

Règles de compétence; compétence d'attribution et compétence territoriale. Conflits de compétence. Violation des règles de compétence; sanctions. Notions générales sur l'action en justice et le procès.

— Le personnel judiciaire. Les magistrats : les magistrats du siège, les magistrats du parquet. Les auxiliaires de la justice.

## ANNEXE N° II

## Licence ès-sciences juridiques

PROGRAMME DE LA DEUXIEME ANNEE  
DU PREMIER CYCLE

## I. — DROIT ADMINISTRATIF.

1° La notion d'administration. Le droit administratif. (Il s'agit ici d'une introduction dans laquelle on étudiera la notion d'administration et son évolution en insistant sur les aspects caractéristiques de l'administration en Afrique contemporaine. Le deuxième point de l'introduction consistera à tenter de définir le droit administratif, son évolution et son état actuel en Afrique);

2° L'organisation administrative : L'Etat et le pouvoir central; les collectivités locales; les établissements publics;

3° Le contentieux administratif : la juridiction administrative, la procédure;

4° Les actes de l'administration : — Les décisions unilatérales;

— Les contrats de l'administration;

5° La responsabilité administrative.

## II. — DROIT COMMERCIAL.

— Introduction à l'étude du droit commercial : objet, évolution et sources;

— Les actes de commerce et les commerçants; la profession commerciale et son organisation; la liberté du commerce et de



l'industrie et ses limites; les interdictions et les incapacités d'exercer le commerce; les obligations des commerçants; les artisans; l'entreprise commerciale;

— Les sociétés commerciales. Notions générales, classifications. Les sociétés de personnes et les sociétés de capitaux;

— Les effets de commerce: lettre de change, chèque, billet à ordre.

### III. — FINANCES PUBLIQUES.

#### I. — *Le budget.*

- a) Le problème des finances publiques. Aspects politiques et économiques dans le cadre des différentes collectivités publiques;
- b) Les lois de finances: préparation et vote. Le contenu du budget: les dépenses publiques (présentation générale, les ressources publiques, présentation générale de l'impôt);
- c) L'exécution du budget. Le trésor public. Les contrôles de l'exécution du budget;
- d) Le crédit public. Etude générale de l'emprunt public.

#### II. — *La fiscalité.*

- a) Les régimes fiscaux. Evolution de l'impôt. Eléments de droit fiscal comparé et international. Les régimes fiscaux africains;
- b) La loi fiscale et son application. Les compétences du fisc (contrôles, pénalités, garanties). Le contentieux fiscal;
- c) Le régime fiscal sénégalais (impôts directs et taxes assimilées, impôt sur le chiffre d'affaires et taxes assimilées. Les autres impôts).

### IV. — DROIT PÉNAL GÉNÉRAL.

- Fondement et évolution du droit pénal. Principes généraux. Rapports du droit pénal avec les autres branches du droit et les autres sciences. Les différentes écoles du droit pénal;
- L'infraction. Classification des infractions. Eléments constitutifs. Elément légal. Elément matériel. La tentative. Elément moral. La responsabilité pénale. Les faits justificatifs. La complicité;
- Les peines et les mesures de sûreté. Caractères généraux et classifications. Mesure des peines. Circonstances aggravantes. Excuses et circonstances atténuantes. Concours d'infractions. Récidive. Causes de suspension ou d'extinction des peines et des condamnations.

### V. — ECONOMIE POLITIQUE.

- 1° La vie économique internationale: la balance des paiements et ses éléments; le change; l'intervention de l'Etat dans les relations économiques internationales;
- 2° Les systèmes économiques du monde contemporain: du capitalisme libéral au dirigisme; les socialismes; les grands problèmes économiques contemporains; la révolution scientifique technique contemporaine;
- 3° Développement et sous-développement: éléments d'analyse du sous-développement; problèmes économiques de l'Afrique contemporaine.

### VI. — SCIENCE POLITIQUE.

- 1° Les sciences sociales. Evolution historique de la science politique: les précurseurs, les fondateurs (les écoles contemporaines). Les méthodes de la science politique. Les structures sociales. La nation. Les cadres de la vie politique. Les facteurs géographiques, technico-économiques de la vie politique. Les facteurs culturels: les idéologies, les mythes. La vie politique dans les Etats de l'Afrique noire francophone;
- 2° Les forces politiques et sociales: les individus, les partis politiques, les groupes de pression, la technocratie, l'armée. Analyse des groupes socio-politiques de l'Afrique noire francophone.

### VII. — DROIT DES BIENS.

- Le droit de propriété et les autres droits réels principaux: généralités, caractères, acquisition, sanction, preuve, extinction. L'indivision. La co-propriété;
- Théorie générale de la possession. La possession
- La possession et la propriété des immeubles. La possession et la propriété des meubles;
- La publicité foncière. La transcription et l'immatriculation foncière;
- Les principaux régimes fonciers en Afrique. Les réformes foncières. La loi sénégalaise sur le domaine national.

### VIII. — PROCÉDURE PÉNALE.

- *Les grands systèmes de procédure.* Systèmes accusatoires, systèmes inquisitoires;
- *Les juridictions répressives.* Organisation et compétence;
- *Le procès pénal.* L'action publique et l'action civile. L'instruction, le jugement, les voies de recours.

### IX. — HISTOIRE DES INSTITUTIONS PUBLIQUES ET PRIVÉES DE L'AFRIQUE DEPUIS LE XIX<sup>e</sup> SIÈCLE.

- 1° Introduction: le problème colonial (histoire comparée de la colonisation en Afrique);
- 2° Les institutions politiques, administratives, financières et judiciaires de l'Afrique occidentale et centrale, de la pénétration coloniale à l'indépendance des Etats africains (A.O.F., A.E.F., etc.);
- 3° L'apparition et le développement du droit moderne en Afrique: le droit colonial; résistance et transformation des droits traditionnels.

### DECRET n° 70-1178 du 19 octobre 1970

fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle d'enseignement et la première année du deuxième cycle de la faculté des sciences économiques de Dakar.

### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

- Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;
- Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;
- Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;
- Vu le décret n° 70-1185 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;
- Vu le décret n° 70-1140 du 13 octobre 1970 relatif à l'organisation des études à la faculté des sciences économiques;
- Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 26 juin 1970;
- Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur en sa séance du 7 octobre 1970;
- La Cour suprême entendue;
- Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

### DÉCRÈTE :

### TITRE PREMIER

#### PROGRAMMES ET HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS.

Article premier. — L'enseignement donné par la faculté des sciences économiques est théorique et pratique. Il est organisé sous la direction et la responsabilité des professeurs.

Art. 2. — L'enseignement théorique est donné sous la forme de cours annuels, dont l'horaire est de trois heures hebdomadaires pendant la durée de l'année universitaire, et de cours semestriels, dont l'horaire est de trois heures hebdomadaires pendant la durée d'un semestre.

Art. 3. — L'enseignement théorique dans le premier cycle comprend les matières suivantes dont les programmes figurent en annexe au présent décret :

#### I. — *Matières communes à tous les candidats.*

- 1° Théorie économique: cours annuel;
- 2° Mathématiques: cours annuel;
- 3° Statistique: cours annuel;
- 4° Comptabilité de l'entreprise: cours semestriel;
- 5° Eléments fondamentaux du droit: cours semestriel;
- 6° Anglais: cours semestriel.

II. — *Matières à option.*

- 7° Histoire et économie des entreprises : cours semestriel;
- 8° Histoire économique : cours semestriel;
- 9° Géographie économique : cours semestriel;
- 10° Droit public et science politique : cours semestriel;
- 11° Droit des affaires : cours semestriel.

Les candidats choisissent deux matières parmi les matières à option qui figurent dans la liste ci-dessus.

Art. 4. — L'enseignement pratique est donné sous la forme de travaux dirigés, dont l'horaire est d'une séance hebdomadaire d'une heure et demie pendant la durée de l'année universitaire. Dans le premier cycle il est organisé dans les matières suivantes :

- 1° Théorie économique;
- 2° Mathématiques;
- 3° Statistique.

Art. 5. — L'enseignement théorique dans la première année du second cycle comprend les matières suivantes dont les programmes figurent en annexe au présent décret.

I. — *Matières communes à toutes les options.*

- 1° Théorie économique : 2 semestres;
- 2° Economie mathématique : 2 semestres;
- 3° Informatique : 2 semestres;
- 4° Anglais : 2 semestres.

II. — *Matières à option.*1. *Economie privée et management :*

- Droit social et droit fiscal : 1 semestre;
- Analyse financière : 1 semestre;
- Stratégie de l'entreprise : 1 semestre;
- Bourses et marchés des capitaux : 1 semestre.

2. *Option économie publique et planification :*

- Comptabilité nationale : 2 semestres;
- Démographie : 1 semestre;
- Finances publiques : 1 semestre.

3. *Option histoire économique et économie du développement :*

- Comptabilité nationale : 2 semestres;
- Anthropologie économique : 1 semestre;
- Histoire économique de l'Afrique moderne : 1 semestre.

Art. 6. — L'enseignement pratique est organisé dans la première année du second cycle dans les matières suivantes :

- Théorie économique;
- Economie mathématique;
- Informatique.

## TITRE II

## MODALITÉS DU CONTRÔLE DES APTITUDES ET DES CONNAISSANCES

Art. 7. — Les aptitudes et les connaissances des étudiants font l'objet d'un contrôle effectué en cours d'année et en fin d'année. Le contrôle est effectué :

- 1° En cours d'année, pendant les séances de travaux dirigés;
- 2° En fin d'année, par une série d'épreuves comportant à la fois des épreuves écrites et orales. Ces épreuves terminales sont organisées deux fois par an; la première a lieu en juin-juillet, la seconde en octobre.

Art. 8. — L'admission dans l'année supérieure est prononcée par le jury si le candidat a obtenu au moins une moyenne générale de 10 sur 20, soit un total de points de 150 sur 300.

- 1° Les épreuves écrites sont notées sur 80;

2° Les épreuves orales sont notées sur 140;

3° Les travaux effectués en cours d'année sont notés sur 80.

Art. 9. — Les épreuves écrites portent sur deux matières faisant l'objet de travaux dirigés pendant l'année universitaire, dont l'une est obligatoirement la théorie économique. Dans le premier cycle, la seconde épreuve sanctionne l'enseignement pratique des mathématiques ou de la statistique. Dans la première année du second cycle, la seconde épreuve sanctionne l'enseignement pratique d'économie mathématique ou d'informatique. Chaque épreuve écrite est notée sur 20 et affectée du coefficient 2. Chaque note est obligatoirement un nombre entier.

Art. 10. — Les épreuves orales portent sur les matières suivantes :

- 1° Les matières communes à tous les candidats n'ayant pas fait l'objet d'une épreuve écrite;
- 2° Chacune des deux matières à option choisies par le candidat.

Art. 11. — L'interrogation orale de mathématiques ou de statistique est notée sur 20, la note est affectée du coefficient 2. Toutes les autres épreuves orales sont notées sur 20 et chaque note est affectée du coefficient 1.

Art. 12. — L'épreuve d'anglais demeure facultative, tant que des enseignements réguliers n'auront pas été organisés par la faculté.

Art. 13. — Des épreuves orales pourront être organisées dans certaines matières semestrielles en cours d'année. Les notes obtenues seront prises en compte pour l'admission des candidats dans l'année supérieure.

Art. 14. — La deuxième session est ouverte aux candidats qui n'ont pas obtenu au moins la moyenne générale de 10 sur 20 à la première session dans les conditions fixées à l'article 8.

Art. 15. — L'étudiant ajourné à la première session peut conserver pour la 2<sup>e</sup> session les notes égales ou supérieures à 12 sur 20, obtenues aux diverses épreuves écrites ou orales.

Le premier octobre au plus tard, l'étudiant doit avoir notifié cette option par écrit au secrétariat de la faculté. Cette déclaration est irrévocable.

Art. 16. — Les étudiants qui, justifiant de leur état de salariés ou pour une autre raison reconnue valable, ont été dispensés par le doyen de l'assiduité aux enseignements dirigés et aux travaux pratiques, peuvent opter pour le contrôle par examen terminal institué en fin d'année universitaire. Il est organisé à cet effet deux sessions d'examen comportant des épreuves écrites et orales.

Art. 17. — Pour le contrôle institué à l'article précédent, les notes de travaux dirigés sont remplacées par les notes des devoirs par correspondance obtenues par les étudiants admis au bénéfice du régime particulier des travaux dirigés.

Les étudiants salariés subissent les épreuves écrites et orales dans les conditions prévues par le présent décret, en particulier les articles 7, 8, 9 et 10.

Art. 18. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié avec ses annexes au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 19<sup>e</sup> octobre 1970.

Par le Président de la République :  
Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.  
Le Ministre de l'Education nationale,  
ASSANE SECK.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

## ANNEXE I

PROGRAMME DU PREMIER CYCLE DE LA LICENCE  
ES-SCIENCES ECONOMIQUES

## I. — THÉORIE ÉCONOMIQUE (MICRO ET MACROÉCONOMIE).

## Microéconomie :

- Le concept de microéconomie; valeur; utilité;
- Le comportement du consommateur; fonction d'utilité; stratégie maximisation; la demande; élasticité; analyse; équilibre du consommateur; détermination empirique des courbes de demande;
- Production et coût; production; inputs et outputs; la fonction de production; rendements;
- La détermination des prix sur le marché en courte et longue période;
- Morphologie des marchés et stratégies de la firme: monopole; monopole discriminant; concurrence monopolistique; concurrence parfaite; monopole bilatéral; oligopole.

## Équilibre général et bien-être :

- L'analyse dichotomique et la loi de J.B. Say; équations de Walras; comptabilité avec l'hypothèse d'homogénéité; allocation optimale des ressources;
- Bien-être individuel; bien-être social: critère de Pareto, Kalder; Hicks, Scitovsky, Bergson; Théorie de K. Arrow.
- Aperçu sur le système d'input-output de Leontieff; la comptabilité nationale: notions sommaires.

## Macroéconomie :

- Le concept de macroéconomie; variables macroéconomiques et relations fonctionnelles; paramètres; équilibre statique et équilibre dynamique;
- Le produit national; sa composition; le revenu national et la répartition; l'analyse macroéconomique classique; loi de Say; théorie quantitative de la monnaie; équations classiques; formulation Wicksellienne;
- L'analyse macroéconomique: la fonction de consommation; le multiplicateur keynésien; la fonction d'investissement; le double équilibre keynésien; investissement et emploi;
- Introduction aux fluctuations, à la croissance et à l'étude de l'inflation.

## II. — MATHÉMATIQUES

- Brèves notions sur les ensembles.
- Fonctions et correspondances; liaison économique fonctionnelle;
- Fonction de demande et fonction de revenu global; coût total; coût marginal;
- Fonctions numériques d'une ou de plusieurs variables: dérivées, dérivées partielles; coûts marginaux, croissants et décroissants; productivité; théorie des satisfactions, lignes et surfaces d'indifférence; lignes de niveau; maximisation et minimisation; multiplicateur de Lagrange.
- Calcul linéaire; écritures matricielles; intégrales: définitions; éléments de calcul différentiel et de calcul différence.

## III. — STATISTIQUE

- Considérations générales sur l'élaboration statistique et la présentation statistique.
- Analyse statistique élémentaire; dispersion; indices.
- Corrélations.
- Séries chronologiques; trend; variations cycliques; co-variations.
- Éléments de calcul des probabilités; distributions théoriques.
- Espérances mathématiques; fonction de densité.
- Échantillons et tests: droite de Henry; sondages, tests de significations, loi de Student Fisher, tests de comparaisons, test de « chi carré » de Pearson.

## IV. — COMPTABILITÉ DE L'ENTREPRISE

- Le modèle comptable, sa structure :
- Introduction à la comptabilité comme méthode d'observation.
- Structure économique et financière de l'entreprise: le bilan flux et stocks.
- Structure du modèle comptable: les comptes et leurs articulations; comptes de situation, comptes d'exploitation et comptes de résultats.

- Evaluations du patrimoine; enregistrement; amortissements, provisions, révision, réévaluation.
- Ajustement et détermination des résultats.

## V. — ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU DROIT

## A. — Le droit et la règle de droit

- Le droit; définition et rapports de la science du droit avec les autres sciences humaines; les divisions du droit; droit public et droit privé; évolution générale du droit français et systèmes juridiques des États africains.
- La règle de droit; caractères généraux et fondements; sources; théorie générale de la loi; la jurisprudence et les institutions judiciaires; les sources coutumières; la doctrine et son rôle.

## B. — Le droit des personnes et de la famille

- Les personnes physiques; attributs de la personnalité juridique; capacité juridique; les personnes morales; définition et statut juridique; la famille; le mariage; la filiation.

## C. — Le droit du patrimoine

- Classification des biens et des droits; la notion de patrimoine; droits personnels et droits réels.
- Théorie générale des obligations; les actes juridiques et les contrats; classification des contrats; conditions de formation; exécution; transmission et extinction des obligations.
- Les faits juridiques et la responsabilité civile.

## VI. — HISTOIRE ET ÉCONOMIE DES ENTREPRISES

- Introduction: notion d'entrepreneur; évolution; le profit: théorie classique et théorie contemporaine du profit.
- Épargne; son rôle; problème de la collecte de l'épargne.
- Techniques anciennes et techniques modernes de la création d'une entreprise; financement; compte courant; crédit; financement international; problèmes internes à l'entreprise.
- Histoire et développement de quelques entreprises. Étude de cas: monopoles; ententes; holding; loi antitrust; problèmes des petites et moyennes entreprises (PME).

## VII. — HISTOIRE ÉCONOMIQUE

- Histoire économique depuis la révolution industrielle.

## VIII. — GÉOGRAPHIE ÉCONOMIQUE

- Introduction à la géographie économique; géographie des grands types d'activité.
- Agriculture et industrie; rapports et évolution; géographie des matières premières.
- Les grands marchés de matières premières; les courants intercontinentaux d'échange; les bourses de matières premières; types de marchés; marchés comptant et à terme; le pétrole.
- Géographie économique de l'Afrique de l'Ouest: sols, énergie, ressources.

## IX. — DROIT PUBLIC ET SCIENCE POLITIQUE

## I. — Les cadres juridiques.

- Éléments de la théorie générale. Définitions; constitutions, lois, règles de dévolution du pouvoir politique.
- Les types de régimes politiques. Les types classiques: parlementaires, présidentiels. Les démocraties marxistes. Les régimes politiques africains.

## II. — Les forces politiques et sociales

- Les partis politiques, théorie générale;
- Les partis politiques africains.
- Les groupes de pression. Les syndicats.
- L'administration, la technocratie.

## X. — DROIT DES AFFAIRES (DROIT COMMERCIAL)

- Initiation au droit des affaires; objet; évolution et sources.
- Les participants à la vie des affaires; les commerçants et les actes de commerce; la profession commerciale; le fonds de commerce; l'entreprise et les sociétés commerciales.
- Les instruments des affaires; les principaux contrats commerciaux; le paiement et les garanties de paiement; les effets de commerce; le chèque, la lettre de change et le billet à ordre; droit bancaire; faillite, liquidation et règlement judiciaire.

## ANNEXE II

PROGRAMME DE LA PREMIERE ANNEE  
DU SECOND CYCLE DE LA LICENCE ES-SCIENCES  
ECONOMIQUES

## I. — THEORIE ECONOMIQUE

- La monnaie; fonctions; banques d'émission : France, U.S.A., B.C.E.A.O. Le système bancaire.
- Marchés monétaires et financiers : les institutions financières et leur rôle; les taux de l'intérêt; structure.
- Théorie monétaire : monnaie et prix, théorie quantitative, formulation wicksellienne, théorie keynésienne; théorie contemporaine de la demande de monnaie.
- Capital; répartition; théorie de l'investissement et du capital : théorie classique (Ricardo, Marx), théorie néoclassique et théorie moderne de la répartition; modèles de répartition, Cobb; Douglas. Politique monétaire.

## II. — ECONOMIE MATHEMATIQUE ET ECONOMETRIE.

Les instruments de l'économie mathématique :

- Calcul linéaire;
- Calcul matriciel;
- Théorie des ensembles; dénombrement; mathématiques propositionnelles;
- Théories de la décision; décision séquentielle ou diagrammes univers certain; univers aléatoire; table de vérité; critère de la décision; stratégies de Bayes; problème général d'optimisation des décisions aléatoires; éléments d'économetrie;

Agrégation; techniques économétriques; modèles linéaires à une, deux et n variables.

## III. — INFORMATIQUE

- Définition et but de l'informatique. Les ordinateurs.
- La décision. Les décisions logiques; problème de sauts conditionnels; préparation; détermination des contraintes; l'analyse de moyens et leur appréciation; plan de décision.
- L'intégration homme ordinateur; le langage; traduction des nombres et des mots; information : collecte; codage; traitements; les programmes : instructions, structure; analyse par les algorithmes; l'itération; applications.

## IV. — DROIT SOCIAL ET DROIT FISCAL

- Droit social, droit du travail; organisation interne de l'entreprise; droits des employeurs, des employés, des délégués, droit syndical; la grève; le lock-out; assurances sociales; prestations sociales.
- Droit fiscal : introduction; fiscalité de l'Etat et fiscalité des entreprises; fiscalité et structure juridique des entreprises : constitutions, fusion, sociétés-mères et filiales; T.V.A.

## V. — ANALYSE FINANCIERE

- Introduction : analyse financière, outil de gestion mais aussi au service du banquier prêteur de capitaux et du financier pour la prise de participations; déterminations des coûts; étude de rentabilité; contrôle budgétaire.

## VI. — STRATEGIE DE L'ENTREPRISE

- Situation financière, plan à long terme et programme; rôle stratégique de la gestion financière.
- Optimisation à court terme : choix de techniques; les contraintes; solution par la programmation linéaire.
- Optimisation à long terme; actualisation; choix et critères des investissements.
- Etudes de cas : choix entre extension et renouvellement, investissement court et investissements longs, propriété et location, techniques alternatives, tailles alternatives, etc.

## VII. — BOURSE, MARCHES DE CAPITAUX

- Bourse des valeurs; historique des grands marchés financiers.
- Les participants : les agents de change.
- Les valeurs mobilières; les opérations boursières; marché des changes; marchés de l'or; gestion d'un portefeuille; étude de cas.
- Marchés des capitaux : marchés financiers et financement de la croissance; cas des U.S.A., de l'Europe; aspect intercontinental.

## VIII. — COMPTABILITE NATIONALE

— Tableau d'input-output de Léontief; comptabilité nationale française; production; produit; agents; opérations; comptes; méthodes physico-financières « Fifl »; application à l'analyse économique et à la prévision : budgets économiques; comparaisons internationales.

## IX. — DEMOGRAPHIE

— Phénomènes démographiques; analyses démographiques; variables démographiques; structure d'une population; perspective d'une population.

## X. — FINANCES PUBLIQUES

Le budget; les dépenses; les impôts; la gestion de la dette publique.

## XI. — ANTHROPOLOGIE ECONOMIQUE.

Eléments d'anthropologie économique. Les systèmes économiques africains « traditionnels », leur transformation.

## XII. — HISTOIRE ECONOMIQUE

La révolution agricole et la révolution industrielle en Europe. L'évolution économique du monde depuis 1750. Les monopoles. Le socialisme. La révolution technique et scientifique contemporaine.

La colonisation, particulièrement en Afrique. L'économie de traite, l'économie de plantations et l'économie vivrière : la mise en valeur coloniale. Les ensembles industriels africains. Problèmes de l'économie agricole africaine. Les structures financières et monétaires.

## DECRET n° 70-1179 du 19 octobre 1970

fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle de la faculté des sciences de Dakar.

## LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;  
Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;  
Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;  
Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;  
Vu le décret n° 70-1141 du 13 octobre 1970 relatif à l'organisation des études à la faculté des sciences;  
Vu l'avis du conseil de l'Université en ses séances des 26 et 27 juin 1970;  
Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur en sa séance du 7 octobre 1970;  
La Cour suprême entendue;  
Sur le rapport du Ministre de l'Éducation nationale,

## DÉCRÈTE :

TITRE PREMIER  
PROGRAMMES ET HORAIRES DES ENSEIGNEMENTS

Article premier. — Le premier cycle d'enseignement dans la faculté des sciences comporte un enseignement théorique, un enseignement dirigé et un enseignement pratique. Ces enseignements sont organisés sous la direction et la responsabilité des professeurs et des maîtres de conférences.

L'enseignement théorique est donné sous forme de cours. L'enseignement dirigé consiste en des exercices de révision et d'explication comportant un entraînement des étudiants au travail personnel. L'enseignement pratique comporte, suivant les disciplines, des interrogations assorties d'explications sur le cours, des exercices d'application, des expériences ou exercices sur le terrain.

Art. 2. — Les horaires maxima de l'enseignement préparatoire aux diplômes universitaires d'études scientifiques de mathématiques et physique (M. P.), de physique et chimie.



mie (P. C.), de chimie et biologie (C. B.) et de biologie et géologie (B. G.) délivrés par la faculté des sciences sont fixés comme suit :

**DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES  
DE MATHÉMATIQUES ET PHYSIQUE (M. P.)**

|                         | Enseignements |         |          |
|-------------------------|---------------|---------|----------|
|                         | Théorique     | Dirigé  | Pratique |
| <b>Première année :</b> |               |         |          |
| Mathématiques .....     | 4 h. 30       | 2 h.    | 6 h.     |
| Physique .....          | 3 h.          | 1 h. 30 | 3 h.     |
| <b>Total .....</b>      | 20 heures     |         |          |
| <b>Deuxième année :</b> |               |         |          |
| Mathématiques .....     | 4 h.          | 1 h.    | 5 h. 30  |
| Physique .....          | 2 h. 30       | 1 h. 30 | 2 h.     |
| Mécanique .....         | 1 h.          | 1 h.    | 1 h. 30  |
| <b>Total .....</b>      | 20 heures     |         |          |

**DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES  
DE PHYSIQUE ET CHIMIE (P. C.)**

|                         | Enseignements |         |          |
|-------------------------|---------------|---------|----------|
|                         | Théorique     | Dirigé  | Pratique |
| <b>Première année :</b> |               |         |          |
| Mathématiques .....     | 3 h.          | 2 h.    | 3 h.     |
| Physique .....          | 3 h.          | 1 h. 30 | 3 h.     |
| Chimie physique .....   | 1 h. 30       | 1 h.    | 2 h.     |
| <b>Total .....</b>      | 20 heures     |         |          |
| <b>Deuxième année :</b> |               |         |          |
| Mathématiques .....     | 2 h.          | 1 h.    | 1 h. 30  |
| Physique .....          | 2 h. 30       | 1 h. 30 | 2 h.     |
| Mécanique .....         | 1 h.          | 1 h.    | 1 h. 30  |
| Chimie .....            | 2 h.          | 1 h.    | 2 h. 30  |
| Biochimie .....         | 0 h. 30       |         |          |
| <b>Total .....</b>      | 20 heures     |         |          |

**DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES  
DE CHIMIE ET BIOLOGIE (C. B.)**

|                                         | Enseignements |         |          |
|-----------------------------------------|---------------|---------|----------|
|                                         | Théorique     | Dirigé  | Pratique |
| <b>Première année :</b>                 |               |         |          |
| Mathématiques .....                     | 1 h. 30       | 1 h. 30 | 2 h.     |
| Physique .....                          | 2 h.          | 1 h.    | 2 h.     |
| Chimie .....                            | 2 h.          | 1 h.    | 2 h.     |
| Biologie cellulaire .....               | 1 h. 30       | 1 h.    | 1 h. 30  |
| Géologie .....                          | 1 h.          | 0 h. 30 | 1 h. 30  |
| <b>Total .....</b>                      | 20 heures     |         |          |
| <b>Deuxième année :</b>                 |               |         |          |
| Chimie organique .....                  | 2 h.          | 1 h.    | 2 h.     |
| Biochimie .....                         | 1 h.          | 1 h.    | 1 h.     |
| Zoologie et biologie animale .....      | 1 h. 30       | 0 h. 30 | 1 h. 30  |
| Physiologie animale .....               | 1 h.          | 0 h. 30 | 1 h.     |
| Biologie et physiologie végétales ..... | 2 h. 30       | 0 h. 30 | 2 h.     |
| L'espèce et l'évolution .....           | 0 h. 30       | 0 h. 30 |          |
| <b>Total .....</b>                      | 20 heures     |         |          |

**DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ÉTUDES SCIENTIFIQUES  
DE BIOLOGIE ET GÉOLOGIE (B. G.)**

|                                                                                                                                                                                    | Enseignements |         |          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------|---------|----------|
|                                                                                                                                                                                    | Théorique     | Dirigé  | Pratique |
| <b>Première année :</b>                                                                                                                                                            |               |         |          |
| Cette première année est commune au diplôme universitaire d'études scientifiques de biologie et géologie et au diplôme universitaire d'études scientifiques de chimie et biologie. |               |         |          |
| <b>Deuxième année :</b>                                                                                                                                                            |               |         |          |
| Biologie .....                                                                                                                                                                     | 3 h.          | 4 h.    |          |
| Chimie .....                                                                                                                                                                       | 0 h. 30       |         | 1 h. 30  |
| Géologie .....                                                                                                                                                                     | 3 h. 30       | 1 h. 30 | 3 h.     |
| Physique .....                                                                                                                                                                     | 1 h.          | 2 h.    |          |
| <b>Total .....</b>                                                                                                                                                                 | 20 heures     |         |          |

Art. 3. — Les programmes figurent en annexe au présent décret.

**TITRE II**

**MODALITÉS DU CONTRÔLE DES APTITUDES  
ET DES CONNAISSANCES**

Art. 4. — Les aptitudes et connaissances des étudiants font l'objet d'un contrôle en cours d'année et en fin d'année.

Ce contrôle s'exerce sur toutes les matières donnant lieu à une épreuve écrite ou pratique lors des examens de fin d'année.

Il consiste :

- En un contrôle continu des connaissances;
- En un examen partiel organisé vers le milieu de l'année universitaire.

Art. 5. — Le contrôle continu des connaissances s'exerce :

- Au moyen d'interrogations écrites effectuées en temps limité et en nombre au moins égal à 3.

Chaque interrogation est notée de 0 à 20. La moyenne des notes obtenues intervient pour 20 % du total des points requis pour l'admissibilité aux sessions de juin et d'octobre.

Toute absence non motivée à une interrogation écrite entraîne l'attribution de la note 0. En cas d'absences dûment motivées, le jury décide de tenir compte ou non des interrogations effectuées.

- Lors des travaux pratiques :

La moyenne des notes obtenues en cours d'année à ces travaux pratiques intervient dans la note d'examen final de travaux pratiques avec le pourcentage 20.

Art. 6. — L'examen partiel consiste en une épreuve écrite dont les modalités sont fixées dans chaque département. Le pourcentage affecté à cette épreuve intervient pour 20 % dans le total des points requis pour l'admissibilité aux sessions de juin et d'octobre. L'absence non motivée à l'examen partiel entraîne l'attribution de la note 0. Lorsque l'absence est motivée, le pourcentage de l'examen partiel est reporté sur la note de l'épreuve écrite de juin et d'octobre.

Art. 7. — Dans chaque discipline, les notes finales d'écrit et, s'il y a lieu, de travaux pratiques, sont obtenues par le jeu des pourcentages suivants :

*Écrit :*

|                        |              |
|------------------------|--------------|
| Contrôle continu ..... | 20 %         |
| Examen partiel .....   | 20 %         |
| Examen final .....     | 60 %         |
|                        | <b>100 %</b> |

- Une épreuve de biologie et physiologie animales (coefficient 6);
- Une épreuve de biologie et physiologie végétales (coefficient 5).

### DIPLOME UNIVERSITAIRE D'ETUDES SCIENTIFIQUES DE BIOLOGIE ET GEOLOGIE (B.G.)

#### EPREUVES TERMINALES DE FIN DE PREMIERE ANNEE

Cet examen est commun au diplôme universitaire d'études scientifiques de chimie et biologie et au diplôme universitaire d'études scientifiques de biologie et géologie.

#### EPREUVES TERMINALES DE FIN DE DEUXIEME ANNEE

##### Epreuves écrites (éliminatoires)

- Une épreuve de biologie (durée : 3 heures; coefficient 8);
- Une épreuve de géologie (durée : 3 heures; coefficient 8);
- Une épreuve de physique (durée : 2 heures; coefficient 4).

##### Epreuves pratiques (éliminatoires)

- Une épreuve de biologie (coefficient 7);
- Une épreuve de géologie (coefficient 7);
- Une épreuve de chimie (coefficient 6).

##### Epreuves orales

- Une épreuve de biologie (coefficient 8);
- Une épreuve de géologie (coefficient 8);
- Une épreuve de chimie (coefficient 2);
- Une épreuve de physique (coefficient 2).

Art. 9. — Sont admissibles aux épreuves pratiques, dans toutes les sections, les candidats qui ont obtenu une moyenne, en note finale d'écrit, au moins égale à 10 sur 20.

Dans la section mathématiques et physique et dans celle de physique et chimie, les candidats admissibles aux épreuves pratiques le sont également aux épreuves orales.

Dans la section chimie et biologie et dans celle de biologie et géologie, seuls sont admissibles aux épreuves orales les candidats qui ont obtenu une note finale de travaux pratiques d'au moins 10 sur 20.

Art. 10. — L'admissibilité acquise pour les épreuves terminales de la session de juin reste valable pour cette session et pour celle d'octobre.

L'admissibilité acquise pour les épreuves terminales de la session d'octobre n'est valable que pour cette seule session.

Art. 11. — Les étudiants qui, justifiant de leur état de salariés ou pour une autre raison reconnue valable, ont été dispensés par le doyen de l'assiduité aux examens terminaux, peuvent opter pour un contrôle par examen terminal organisé en fin d'année universitaire. L'option doit être faite avant le 15 décembre. Il est institué à cet effet deux sessions d'examen comportant des épreuves écrites, pratiques et orales. Ces épreuves sont identiques aux épreuves terminales visées à l'article 8. L'admissibilité est réglée par les dispositions des articles 9 et 10.

Art. 12. — Les candidats qui, à l'issue des épreuves terminales de la session de juin, n'ont pas été déclarés admis mais qui ont obtenu pour l'ensemble des notes d'une manière, aux épreuves écrites, pratiques et orales, une moyenne au moins égale à 11 sur 20 conservent, sur leur demande, les notes obtenues pour les épreuves terminales d'octobre. S'il désirent subir à nouveau les épreuves de cette matière, seules entrent en ligne de compte les nouvelles notes obtenues.

Art. 13. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié avec son annexe au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.

Le Ministre de l'Education nationale,  
ASSANE SECK.

#### ANNEXE

PROGRAMMES DES DIPLOMES UNIVERSITAIRES  
d'études scientifiques de mathématiques et physique (M.P.), de physique et chimie (P.C.), de chimie et biologie (C.B.) et de biologie et géologie (B.G.) :

#### MATHEMATIQUES ET PHYSIQUE

##### MATHÉMATIQUES

##### Première année

I. Un certain nombre de notions doivent être introduites durant les premières semaines en vue de l'enseignement de la physique.

On consacrera dix heures de cours, au maximum, à cet enseignement.

Produits scalaires, vectoriels, mixtes. Dérivées partielles. Intégrales simples et multiples. Champs de vecteurs. Intégrales curvilignes et de surface; circulation, flux. Exponentielles complexes et équations différentielles linéaires à coefficients constants d'ordre un et deux.

##### II. — Algèbre.

Vocabulaire de la théorie des ensembles, relations. Groupes, sous-groupes, groupes opérant sur un ensemble. Analyse combinatoire.

Polynômes. Division euclidienne des polynômes à une indéterminée sur un corps. Théorème de Bezout. Fractions rationnelles; décomposition en éléments simples.

Le corps des nombres complexes. Énoncé du théorème de d'Alembert.

##### III. — Algèbre linéaire.

Espaces vectoriels, sous-espaces, famille génératrice, famille libre; espaces de dimension finie, bases.

Applications linéaires : noyau, image, rang. Espaces d'applications linéaires. Composition des applications linéaires. Calcul matriciel.

Formes multilinéaires alternées de degré maximum. Déterminants.

Equations linéaires.

##### IV. — Analyse.

Propriétés du corps des réels.

Distance dans  $\mathbb{R}^n$ . Notions de limites et de fonction continue. Suites (la théorie des séries est rejetée en seconde année; cependant il peut être commode de dire quelques mots des séries numériques dès la première année).

Fonctions d'une variable réelle : énoncé des théorèmes fondamentaux sur les fonctions continues. Fonctions monotones. Fonctions élémentaires.

Dérivabilité (cas d'une variable) : théorème des accroissements finis, formules de Taylor. Développement limité. Application aux constructions de courbes (coordonnées cartésiennes et polaires) et à la séparation des racines d'une équation. Dérivabilité (fonctions numériques de plusieurs variables) : dérivées partielles, gradient. Application au calcul d'erreurs.

Méthodes de calcul des primitives (nombreux exemples).

Exemples d'équations différentielles usuelles.

##### V. — Géométrie analytique.

Problèmes d'angles et de distance. Courbes et surfaces classiques.

## VI. — Calcul numérique.

Initiation à la programmation et aux méthodes numériques, si possible sur machines électroniques (uniquement en travaux pratiques).

## Deuxième année

I. Révision et compléments d'algèbre et d'algèbre linéaire. Homomorphismes de groupes. Groupes quotients.

Espaces vectoriels. Factorisation des applications linéaires. Valeurs propres. Triangularisation et diagonalisation d'une matrice.

Formes multilinéaires.

Espaces vectoriels euclidiens et hermitiens de dimension finie. Réduction des formes quadratiques et hermitiennes. Groupes orthogonal et unitaire.

## II. — Analyse.

A) Ouverts et fermés dans  $\mathbb{R}^n$ .

Suites, limites. Théorème de Bolzano-Weierstrass.

Suites de Cauchy. Propriétés des fonctions continues sur un ensemble compact et sur un ensemble connexe par arcs de  $\mathbb{R}^n$ .

B) Séries numériques. Convergence, convergence absolue, semi-convergence.

Séries de fonctions : convergences simple, normale, uniforme. Séries entières.

Séries de Fourier : calcul des coefficients. Énoncé d'un théorème de convergence.

C) Fonctions différentiables de  $\mathbb{R}^n$  dans  $\mathbb{R}^p$ . Théorème des fonctions composées.

Familles à un paramètre de déplacements. Exemple de la cinématique du solide et des courbes gauches.

Plan tangent à une surface. Exemple de « ds 2 ».

D) Intégrale des fonctions continues par morceaux. Linéarité de l'intégrale. Intégrales et primitives.

Fonctions intégrables sur un intervalle compact ou non, bornées ou non. Convergence et convergence absolue.

Longueur d'une courbe paramétrée. Expression de la longueur pour une paramétrisation continûment dérivable.

Intégrale curviligne.

Intégrale multiple.

Notions de calcul extérieur en vue du changement de variables dans les intégrales multiples, de l'énoncé de la formule de Stokes, de l'emploi des « formules classiques d'analyse vectorielle » (gradient, divergence, rotationnel, circulation, flux, potentiel scalaire et potentiel-vecteur).

Formule de Riemann dans le plan. Application à la théorie élémentaire des fonctions holomorphes d'une variable complexe; théorème de Cauchy, formule des résidus pour les fonctions uniformes.

E) Equations différentielles : exponentielle d'une application linéaire. Application aux systèmes d'équations différentielles linéaires à coefficients constants.

## III. — Initiations aux idées probabilistes.

Loi de probabilité sur un ensemble fini ou dénombrable; exemples simples (loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson).

Théorème de Bernoulli et de Moivre-Laplace; applications à l'étude des suites de tirages de Bernoulli indépendants et à la définition statistique d'une probabilité.

Etude de la loi de Gauss sur la droite et de ses applications.

## IV. — Calcul numérique.

Méthodes numériques et dépouillement statistique sur machines (uniquement en travaux pratiques).

## MÉCANIQUE

## Deuxième année

Cet enseignement de mécanique est un enseignement de formation scientifique de base. Destiné aux étudiants de deuxième année, il prend appui sur les notions acquises en première année, tant en mathématiques qu'en physique, pour assurer les fondements et les principes de la mécanique et permettre les développements dans des directions diverses. Il constitue une préparation aux enseignements de mécanique prévus dans plusieurs maîtrises, soit à titre obligatoire, soit à titre d'option.

Torseurs.

Cinématique du point et du solide. Changements de repère. Cinétique.

Principes de la dynamique classique. Théorèmes généraux.

Puissance. Travail. Théorème de l'énergie.

Repères galiléens approchés. Applications à l'astronomie. Mécanique du laboratoire.

Exemples de liaisons entre solides.

Exemples de problèmes de dynamique et de statique du point et du solide.

Equation de Lagrange.

## PHYSIQUE

## Première année

## I. — Mécanique.

Champs de vecteurs; potentiel; champ coulombien, dipôle. Éléments de cinématique et de dynamique des particules (repères galiléens); quantité de mouvement, moment cinétique, énergie.

Applications : oscillateur harmonique; collisions des particules; théorie cinétique des gaz parfaits, température cinétique.

## II. — Electromagnétisme.

Electrostatique et électrocinétique des conducteurs.

Induction et champ magnétique (on ne traitera pas des milieux diélectriques et magnétiques).

Phénomènes d'induction.

Circuit : régime continu, quasi-stationnaire variable, sinusoïdal. Dynamique des particules chargées. Exemples.

## III. — Optique.

Propagation (vecteur d'onde); réflexion et réfraction; principe des interférences; diffraction (à l'infini par une fente). Approximation de l'optique géométrique, chemin optique, étendue d'un faisceau.

Applications : miroirs, dioptries, notions sur le pouvoir séparateur des instruments.

## Deuxième année

I. — Compléments d'électromagnétisme; notions de relativité restreinte.

Courants de déplacement (dans le vide); équations de Maxwell; Ondes électromagnétiques.

Référentiels et invariance de  $c$ ; transformation de Lorentz, relativité restreinte; applications à la dynamique du point ( $E = mc^2$ ), exemples.

II. — Caractères quantiques de la matière et du rayonnement.

Aspect corpusculaire du rayonnement, photon : interprétation de l'effet photo-électrique, de l'effet Compton.

Dualité onde-corpuscule : diffraction des particules, relation de L. de Broglie.

Notion de fonction d'onde, équation de Schrödinger à une seule dimension; particule dans un puits de potentiel infini; effet tunnel.

Niveaux d'énergie; interprétation de l'expérience de Franck et Hertz. Exemples de résonances.

Moments cinétique et magnétique des particules, spin, expérience de Stern et Gerlach.

Notions brèves sur la structure des atomes, sur la structure du noyau. Réactions nucléaires; exemples astrophysiques.

III. — Thermodynamique et physique statistique.

Description des systèmes : travail et chaleur, interprétation microscopique.

Transformations réversibles et irréversibles. Notions sur les changements de phase.

Premier principe et énergie interne.

Entropie : définition statistique (système à nombre fini d'états, généralisation), définition axiomatique, second principe.

Applications : gaz, paramagnétisme.

## PHYSIQUE ET CHIMIE

## MATHÉMATIQUES

## Première année

I. — Un certain nombre de notions doivent être introduites durant les premières semaines en vue de l'enseignement de la physique.

On consacrerait dix heures de cours, au maximum, à cet enseignement.

Produits scalaire, vectoriel, mixte. Dérivées partielles. Intégrales simples et multiples. Champs de vecteurs. Intégrales curvilignes et de surface; circulation, flux. Exponentielles complexes et équations différentielles linéaires, à coefficients constants et d'ordre un ou deux.

## II. — Algèbre.

Ensembles finis. Problèmes de dénombrement. Analyse combinatoire.

Nombres réels. Suites numériques.

Nombres complexes.

Polynômes : division suivant les puissances croissantes et décroissantes.

Fractions rationnelles : décomposition en éléments simples.

III. — Algèbre linéaire sur  $R$  et  $C$ .

Espaces vectoriels de dimension finie.

Applications linéaires.

Calcul matriciel.

Déterminants.

Système d'équations linéaires

Vecteurs propres et valeurs propres.

## IV. — Fonctions d'une variable réelle.

Limites. Continuité.

Fonctions dérivables : différentielle, dérivées.

Fonctions élémentaires :  $\log ax$ ,  $ax$ ,  $xa$ ; fonctions hyperboliques et fonctions circulaires directes et réciproques.

Formule de Taylor. Développements limités.

Fonctions convexes; inégalités.

Intégrales définies.

Calcul des primitives.

Intégrale définie d'une fonction continue sur un intervalle quelconque.

Equations différentielles linéaires du premier ordre.

Equations différentielles linéaires du second ordre à coefficients constants.

## V. — Fonctions de plusieurs variables réelles.

Limites. Continuité.

Fonctions différentiables; différentielles, dérivées partielles.

Fonctions composées.

Formule de Taylor.

Fonctions implicites d'une ou de deux variables; calcul de leurs dérivées premières.

Notions sur les surfaces; représentations diverses, plan tangent, élément d'arc et élément d'aire.

Intégrales doubles et triples. Applications aux aires et aux volumes.

Règle du calcul extérieur pour des formes à trois variables de degrés 1, 2 ou 3.

Equation différentielle  $Pdx + Qdy = 0$  avec  $d(Pdx + Qdy) = 0$ .

Gradient, rotationnel, divergence. Potentiel scalaire; potentiel vecteur. Intégrales curvilignes, intégrales de surface.

Formule du changement de variables. Formule de Stokes.

## VI. Géométrie. Cinématique.

Changement de coordonnées.

Barycentre.

Angles et distances.

Courbes et surfaces classiques.

Fonctions vectorielles d'une variable réelle : continuité, dérivée, développements limités. Longueur d'un arc de courbe.

Etude locale d'une trajectoire; vecteur vitesse, vecteur accélération; plan osculateur; courbure, centre de courbure; accélération tangentielle et normale. Construction de courbes planes définies par une représentation paramétrique.

Trajectoires en coordonnées polaires. Composantes du vecteur vitesse et du vecteur accélération. Construction de courbes simples en coordonnées polaires.

## VII. — Calcul numérique.

Usage de tables de fonctions; échelles logarithmiques; règles à calcul.

Résolution d'équations numériques à une inconnue.

Calcul approché d'une intégrale définie.

## Deuxième année

## I. — Séries.

Séries numériques : séries à termes positifs, séries alternées, séries absolument convergentes.

Séries de fonctions. Exemples : séries entières, séries de Fourier.

## II. — Analyse.

Systèmes différentiels linéaires. Méthode de la variation des constantes. Système à coefficients constants.

Notions élémentaires sur les équations aux dérivées partielles linéaires à coefficients constants, en particulier recherche dans des cas simples (équation de Laplace par exemple) de solutions de la forme  $X(x)Y(y)$ .

Fonctions  $ez$ ,  $\sin z$ ,  $\cos z$ ; définition de  $\log z$ .

Théorème de Cauchy. Résidu en un pôle. Applications au calcul intégral.

## III. — Eléments du calcul des probabilités.

Loi de probabilité sur un ensemble fini ou dénombrable; exemples simples (loi de Bernoulli, loi binomiale, loi de Poisson).

Théorème de Bernoulli et de Moivre-Laplace.

Etude de la loi de Gauss sur la droite et de ses applications.

## IV. — Calcul numérique et travaux pratiques.

Calcul approché de la somme d'une série.

Initiation au calcul sur machines.

## MÉCANIQUE — PHYSIQUE

Le programme de mécanique et le programme de physique du premier cycle « physique et chimie » sont les mêmes que ceux du premier cycle « mathématiques et physique ».

## CHIMIE

## Première année

En première année le programme comprend essentiellement la chimie-physique. L'enseignement de la thermodynamique comprendra obligatoirement l'étude du premier principe et par conséquent l'introduction des fonctions énergie interne et enthalpie. Le second principe n'étant étudié en physique qu'en deuxième année, il sera légitime de ne pas en parler dans le cours de chimie et d'introduire directement les lois relatives aux équilibres chimiques, sans justification. Ceci permettra de donner à l'étude des équilibres un développement suffisant.

## I. — Structure de la matière.

Atome, molécule, ion, corps simple et corps composé, élément. Modèle atomique; noyau et cortège électronique, isotopes, classification périodique.

Liaisons interatomiques : caractéristiques énergétiques, géométriques et électriques des liaisons; notions de stéréochimie et d'isomérisie.

Interactions moléculaires; liaisons de faible énergie, solvation.

Etats de la matière; critères de pureté.

## II. — Réaction chimique.

## A. — Thermodynamique chimique :

Etat d'un système : variables d'état, fonction d'état. Principes de la thermodynamique.

Equilibres en phase homogène et en solution; application aux solutions aqueuses, acides et bases de Brønsted, potentiel d'oxydoréduction, pH, complexes.



## B. — Cinétique chimique :

Vitesse de réaction, ordre énergie d'activation.

Réactions élémentaires et réactions complexes, catalyse.

## Deuxième année

Les faits seront présentés de façon à ne pas constituer une simple énumération; on s'efforcera de les exposer en utilisant les connaissances acquises en première année.

En chimie minérale, on doit comprendre par « famille de combinaisons » oxydes, halogénures, etc... et considérer par exemple que les oxydes de la troisième période et d'un ou deux éléments de transition sont particulièrement caractéristiques. On mettra en évidence, chaque fois que cela sera possible, l'évolution du type de liaison et son influence sur les propriétés physiques et chimiques.

L'introduction de la biochimie, avec un horaire limité, est destinée à révéler aux étudiants les caractères particuliers de cette science, et non à leur en exposer le contenu. Ceci imposera évidemment un choix très strict des quelques thèmes étudiés et conduira à utiliser très largement les données déjà acquises en chimie physique et en chimie organique. L'enseignement de la biochimie sera donné au deuxième semestre.

## I. — Chimie minérale

Etude introductive : les principaux aspects de la chimie de l'hydrogène, de l'oxygène et de l'eau.

Etude de quelques familles de combinaisons en mettant l'accent sur l'un des éléments, considéré comme représentatif.

Etude des équilibres hétérogènes fondée sur les connaissances de thermodynamique acquises en chimie (première année) et en chimie physique (deuxième année), exemples de diagrammes de phase de types différents (étude intégrée au paragraphe précédent).

## II. — Chimie organique

Structure et propriétés physiques des composés organiques. Stéréochimie, isoméries.

Synthèses et réactions des composés organiques à fonction simple.

## III. — Biochimie

Structure de composés d'intérêt biologique, notamment protéines et acides nucléiques.

Catalyse enzymatique, spécificité, cinétique, mécanisme.

Couplages énergétiques; formation et rôle des composés phosphorylants et acylants.

CHIMIE ET BIOLOGIE  
MATHÉMATIQUES

## Première année

Les procédés pédagogiques devront faire l'objet d'une attention spéciale, car la réticence de beaucoup d'étudiants biologistes et géologues à l'égard des mathématiques est bien souvent d'ordre psychologique.

Les cours devront chercher à capter la confiance de l'auditoire, à être adaptés d'une manière très précise au but pour lequel ils sont enseignés, à arriver très rapidement et sans démonstrations trop lointaines à la notion utile, et à rechercher constamment une réplique biologique à celle-ci. Les exercices seront concrets et liés au réel.

On trouvera aisément des modèles analytiques ou probabilistes dans les faits biologiques ou géologiques, tels que : la croissance des organismes (allométrie), la dynamique des populations (loi de mortalité, approche de l'équilibre panmixtique), l'inactivation d'une population de virus ou de bactéries irradiées (loi à un coup, loi à  $n$  coups), la transformation tumorale, les échanges cellulaires, la cinétique enzymatique, la répartition des bases dans les acides nucléiques, la décroissance radioactive et les problèmes de datation, dispersion des teneurs dans des échantillons, etc... cette liste, ni exhaustive, ni impérative n'étant donnée qu'à titre indicatif.

De tels enseignements pourront, selon les cas, être assurés par des mathématiciens ou par des biologistes; mais, de toute manière, ils devront n'être faits que par des enseignants qui possèdent les connaissances rigoureuses requises et qui manifestent pour la biologie un intérêt spécial.

## I. — Notions générales

Relations d'ordre et d'équivalence. Notion d'applications, fonctions, graphes.

## II. — Analyse

Limite. Dérivée. Différentielle. Formule de Taylor, Développements limités.

Intégrales définies (somme de Riemann); valeur moyenne d'une fonction, relation avec la dérivée. Intégration par parties. Calcul de quelques intégrales simples, d'aires et de volumes.

Fonctions logarithmiques, exponentielles.

Nombres complexes.

Equations différentielles de premier ordre à variables séparées, linéaires; du deuxième ordre, linéaires à coefficients constants.

## III. — Notions sur les espaces vectoriels

Applications linéaires. Matrices. Equations linéaires. Vecteurs libres. Produit scalaire et produit vectoriel.

## IV. — Probabilités et statistique

Notion de variable aléatoire finie et continue. Fonction de répartition, densité; valeur moyenne, écart type, variance. Variables indépendantes.

Loi des grands nombres.

Distributions expérimentales. Lois limites : distribution binomiale de Poisson; de Laplace-Gauss.

Echantillonnage. Ajustement à une distribution théorique. Test  $\chi^2$  de K. Pearson.

Intervalle de confiance d'une moyenne et d'un pourcentage. Comparaison de deux moyennes. Test  $t$  de Student Fisher.

Définition des régressions linéaires et des coefficients de corrélation.

## PHYSIQUE

## Première année

La partie du programme portant sur la thermodynamique sera plutôt traitée du point de vue microscopique. Une coordination sera nécessaire avec le professeur de chimie qui se chargera de la présentation phénoménologique. Les travaux dirigés devront faire une large part à la thermodynamique.

En ce qui concerne les composants de l'électronique, on pourra présenter, par exemple, une théorie élémentaire des transistors et, parmi les fonctions, exposer le principe des redresseurs, des amplificateurs et des oscillateurs. On pourra aussi parler de la modulation et présenter le principe de la contre-réaction.

Les grandeurs mécaniques.

Compléments de cinématique et de dynamique (les théorèmes de conservation).

Notions sur la gravitation.

La température (éléments de théorie cinétique des gaz).

Diagrammes thermodynamiques (p. v. T.). Changement d'états.

Thermomètres.

Energie interne, premier principe.

Notion d'entropie.

Charges électriques. Champ et potentiel électrostatiques.

Conductibilité électrique dans les milieux matériels.

Electromagnétisme : champs créés par les courants, action d'un champ sur un élément de courant et sur une particule chargée. Loi de l'induction.

Courants alternatifs; notion d'impédance.

Ondes, polarisation, oscillations harmoniques.

Ondes électromagnétiques.

Vitesse de la lumière : introduction expérimentale à la théorie de la relativité.

Les bases expérimentales de la théorie quantique.

Le photon et les grandeurs photométriques.

Les particules élémentaires et leurs ondes associées; application : le microscope électronique (comparaison avec le microscope optique).

La structure de l'atome et du noyau. Radio-activité.

Les méthodes expérimentales et les applications de la physique nucléaire.

Notions sur les milieux condensés, relations entre structures et propriétés.

Propriétés élémentaires des fluides, viscosité. Diffusion (lois de Fick). Osmose.

Les composants et les principales fonctions de l'électronique.

Lois générales relatives à la symétrie des phénomènes physiques.

## CIMIE

### Première année

#### I. — Chimie physique

##### A. — Structure de la matière :

Atome, molécule, ion, corps simple et corps composé, élément.

Modèle atomique : noyau et cortège électronique, isotopes, classification périodique.

Liaisons interatomiques : caractéristiques énergétiques, géométriques et électriques des liaisons : notions de stéréochimie et d'isomérisie.

Interactions moléculaires : liaisons de faible énergie, solvation.

États de la matière; critères de pureté.

##### B. — La réaction chimique :

Thermodynamique chimique. Etat d'un système, variables d'état, fonctions d'état.

Principes de la thermodynamique.

Équilibres homogènes en phase gazeuse et en solution : applications aux solutions aqueuses, acides et bases de Brønsted, potentiel d'oxydo-réduction, pH, complexes.

Cinétique chimique. Vitesse de réaction, ordre, énergie d'activation.

Réactions élémentaires et réactions complexes, catalyse.

#### II. — Chimie minérale

Étude sommaire des principaux groupes de la classification limitée à quelques éléments importants pour la biochimie, la biologie et la géologie et que l'on choisira en particulier dans la liste suivante :

H, O, Na, K, Mg, Ca, P, S, Fe, Cu, D, D<sub>2</sub> O.

### Deuxième année

#### I. — Chimie organique

Caractères généraux des composés et des réactions organiques.

Hydrocarbures (squelettes, nomenclature).

Fonctions simples.

Fonctions multiples et complexes-hétérocycles.

Séréochimie (statique et dynamique).

Méthodes chimiques et physico-chimiques de détermination des structures.

#### II. — Biochimie

a) Structure des protéines, leur aptitude à former des complexes stéréospécifiques. Notions de catalyse enzymatique, spécificité, cinétique des réactions enzymatiques, inhibition, activation.

b) Notions sommaires sur les structures et les propriétés des principaux composés intervenant comme substrats ou produits du métabolisme. On se limitera aux composés d'importance générale.

c) Les grandes voies du métabolisme, interrelations des voies de dégradation et de synthèse. On insistera, d'une part, sur le rôle des métabolites intermédiaires et, d'autre part, sur les couplages énergétiques.

d) Chimie de l'hérédité. Structures, biosynthèse et rôle des acides nucléiques. Biosynthèse des protéines.

## BIOLOGIE

### BIOLOGIE CELLULAIRE

#### Première année

La cellule : structure, fonctionnement, reproduction et variations.

Il y aura intérêt à souligner la permanence génétique de la cellule. On situera ses deux composants fondamentaux : matériel génétique et machinerie métabolique sur le plan des structures cytotologiques. On décrira leur interdépendance fonctionnelle dans la vie et la reproduction cellulaire, le cas des virus sera envisagé.

On étudiera la mutation, la reproduction sexuée et ses conséquences. La généralité des phénomènes de recombinaison génétique.

Les aspects fondamentaux des échanges de matière et d'énergie seront illustrés par un petit nombre d'exemples (les métabolismes spécialisés, par exemple photosynthèses ou contraction musculaire, ne seront étudiés en eux-mêmes qu'en deuxième année).

On étudiera aussi l'adaptation du métabolisme au milieu par le jeu des mécanismes de régulation. Le problème de la différenciation cellulaire sera posé.

### Deuxième année

#### Physiologie animale :

La cellule : différenciations physiologiques.

L'enseignement sera consacré aux principales fonctions physiologiques ou spécialisées de la cellule.

Les aspects métaboliques du fonctionnement cellulaire seront étudiés en biochimie.

Perméabilité des membranes, équilibres et échanges entre la cellule et son milieu. Différence de potentiel de membrane.

Phénomènes de synthèse de renouvellement et de transport spécifiques par les divers types cellulaires : sécrétion, absorption, excrétion.

Propriétés générales des éléments excitables, en particulier des cellules nerveuses et musculaires. Mécanisme de la transmission synaptique. Mécanismes de la contraction musculaire.

## ZOOLOGIE ET BIOLOGIE ANIMALE

### Deuxième année

#### I. — Développement des organismes (15 leçons).

Principaux types de développement embryonnaire et éléments d'organogenèse.

Notions sommaires sur la régénération.

Notions d'embryologie causale, le problème de la morphogenèse.

#### II. — Éléments de systématique et principaux types d'organisation animale (trente leçons).

Parmi les invertébrés, on empruntera plus particulièrement des exemples aux Protozoaires, Acoelomates, Annelides, Arthropodes, Mollusques. Chaque fois que cela sera possible, la description des structures sera rattachée à un examen rapide de leurs fonctions. Les Vertébrés auront avantage à être traités sous forme d'anatomie comparée.

## BIOLOGIE ET PHYSIOLOGIE VÉGÉTALES

### Deuxième année

I. — Les grands types d'organisation et de production des végétaux actuels et fossiles.

II. — La nutrition et le métabolisme des végétaux.

III. — Croissance, développement et morphogenèse.

IV. — Les végétaux dans les divers milieux et dans la biosphère.

L'étude des grands types d'organisation ne devra pas porter seulement sur les Angiospermes, mais accordera une place importante, au moins 75 %, aux Gymnospermes, Pteridophytes, Bryophytes, Tallophytes, Bactéries et virus.

Pour la nutrition et le métabolisme, on se limitera aux phénomènes fondamentaux (échanges d'énergie, sources d'énergie, assimilation du carbone et de l'azote), sans oublier les bactéries.

Les notions de parasitisme et symbiose seront à introduire soit à propos des échanges nutritifs, soit dans la partie IV.

Dans la partie III, on traitera d'une part les phénomènes physiologiques et d'autre part les aspects histogénétiques et morphogénétiques de la croissance et du développement.

## L'ESPECE ET L'ÉVOLUTION

### Deuxième année

Les populations locales et leurs relations avec le milieu.

La notion de niche écologique.

La notion d'espèce et de spéciation.

## L'évolution et ses mécanismes.

Cet enseignement aura intérêt à être donné en fin d'année, de manière à pouvoir s'appuyer sur les notions de biologie animale et végétale déjà acquises.

## GÉOLOGIE

## Première année

## I. — Introduction à la géologie.

Les disciplines constituant les sciences de la Terre en liaison avec les sciences physiques, chimiques et biologiques. Différentes échelles d'observation de la terre et de ses matériaux.

## II. — Géologie dynamique.

1. Intérieur du globe. — les volcans et les séismes. Notions de géophysique et de géochimie appliquées à la constitution intérieure du globe. Plutonisme, métamorphisme.

2. Evolution du globe. — Erosion et sédimentation continentales. Sédimentation marine. Phases orogéniques.

## III. — Notions sur les applications de la géologie.

Rôle de la recherche fondamentale et appliquée en géologie, dans l'économie moderne.

Dans le cadre général ainsi tracé, on pourra choisir des exemples adaptés aux conditions locales.

La mission essentielle de chaque professeur sera de donner le goût de la géologie aux étudiants.

## BIOLOGIE ET GÉOLOGIE

## MATHÉMATIQUES

## Première année

Le programme de première année du cycle biologie-géologie est identique à celui du premier cycle de chimie-biologie.

## PHYSIQUE

## Première année

Le programme de première année du cycle biologie-géologie est identique à celui du premier cycle de chimie-biologie.

## Deuxième année

## I. — Propriétés physiques des milieux condensés :

Propriétés optiques des milieux anisotropes.

Elasticité statique et dynamique; plasticité.

Propriétés électriques et magnétiques des solides.

Phénomènes de transport : diffusion, conductibilité thermique.

## II. — Eléments de mécanique des fluides et de rhéologie.

## III. — Complément de thermodynamique :

Ces compléments de thermodynamique seront essentiellement constitués d'applications à l'étude des milieux naturels.

Les phénomènes de diffusion, déjà abordés en première année, pourront être interprétés du point de vue microscopique.

## CHIMIE

## Première année

Le programme de première année du cycle biologie-géologie est identique à celui du premier cycle de chimie-biologie.

## Deuxième année

## Méthodes physico-chimiques d'analyse

a) Méthodes spectrométriques, chromatographiques, etc...

b) Caractères généraux des solutions électrolytiques, applications à l'analyse chimique des notions de pH, d'oxydo-réduction, de stabilité des complexes, de produit de solubilité (séparation, identification, dosage).

## BIOLOGIE

## Première année

Le programme de première année du cycle biologie-géologie est identique à celui du premier cycle de chimie-biologie.

## Deuxième année

## I. — Zoologie et biologie animale :

Les principaux types d'organisations des invertébrés. — On empruntera des exemples aux Protistes, Spongiaires, Coelentérés, Annélides, Arthropodes, Mollusques et Echinodermes.

Développement et anatomie comparées des vertébrés.

## II. — Botanique et biologie végétale :

Les grands types d'organisation et de reproduction des végétaux actuels et fossiles. — On consacrera environ un quart des exposés aux angiospermes et trois quarts aux gymnospermes, ptérydophytes, bryophytes, tallophytes, bactéries et virus.

Les végétaux dans les divers milieux et dans la biosphère.

## III. — L'espèce et l'évolution :

Les animaux dans leurs milieux.

## GÉOLOGIE

## Première année

Le programme de première année du cycle biologie-géologie est identique à celui du premier cycle chimie-biologie.

## Deuxième année

## I. — Les matériaux de l'écorce terrestre :

Les cristaux et leurs éléments de symétrie.

Les minéraux des roches, constitution et propriétés.

Les roches éruptives : textures, structures, classification, description des différents types : les grands modes de gisement.

Les roches métamorphiques : définition, description des roches formées dans les auréoles de contact et dans le cas de métamorphisme général.

Les sédiments et les roches sédimentaires : les milieux sédimentaires d'origines marine et continentale.

L'altération superficielle : influence du climat sur l'altération des roches, formation des sols, description de quelques types de sols.

## II. — Les fossiles :

Méthodes de la paléontologie.

Fossiles et fossilisation.

Problèmes de l'apparition de la vie.

Notions de paléocologie : reconstitution des milieux.

Paléontologie et évolution : on choisira des exemples dans les différentes branches de la paléontologie (micropaléontologie, paléontologie animale, vertébrés et invertébrés, paléontologie végétale).

La paléontologie descriptive sera enseignée sous forme de travaux pratiques.

## III. — Structure et histoire du sous-sol :

On traitera les problèmes de stratigraphie et de tectonique à partir d'exemples régionaux de façon à donner un aperçu d'ensemble de la géologie du Sénégal replacée dans un cadre plus général.

**Stratigraphie.** — Fondements et méthodes de la stratigraphie. Stratigraphie et chronologie. Stratigraphie et paléogéographie.

Les grandes périodes géologiques : aperçu sur le précambrien, le primaire (les cycles calédonien et hercynien), le secondaire (le cycle alpin) : aperçu sur le quaternaire.

**Tectonique.** — Fondements et méthodes de la tectonique. Analyses structurales : les structures tectoniques. Synthèse structurale : les styles structuraux, les styles régionaux. Synthèse historique : les cycles orogéniques.

## IV. — Eléments de géomorphologie :

Notions de géomorphologie climatique et structurale.

Notions d'océanographie et de morphologie sous-marine.

## V. — Applications de la géologie :

Travaux publics, hydrogéologie. Combustibles minéraux. Minerais.

## DECRET n° 70-1180 du 19 octobre 1970

fixant les programmes et horaires des enseignements et les modalités de contrôle des aptitudes et des connaissances dans le premier cycle d'enseignement et la première année du deuxième cycle de la faculté des lettres et sciences humaines de Dakar.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1142 du 13 octobre 1970 relatif à l'organisation des études à la faculté des lettres et sciences humaines;

Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 26 juin 1970;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur en sa séance du 7 octobre 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

DÉCRÈTE :

## TITRE PREMIER

### DU PREMIER CYCLE D'ENSEIGNEMENT

Article premier. — La faculté des lettres et sciences humaines prépare et délivre le diplôme universitaire d'études littéraires (D.U.E.L.) dans les disciplines suivantes :

- Philosophie;
- Lettres classiques;
- Lettres modernes;
- Anglais;
- Espagnol;
- Arabe;
- Histoire;
- Géographie.

### Chapitre premier

#### Programmes et horaires des enseignements

Art. 2. — Les programmes et horaires des enseignements sont les suivants :

#### 1° Préparation du D.U.E.L. de philosophie

| 1 <sup>re</sup> Préparation du D.U.E.L. de philosophie                    |  | Horaires maxima par semaine |                     |
|---------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------|---------------------|
|                                                                           |  | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé |
| <b>PREMIERE ANNÉE</b>                                                     |  |                             |                     |
| Philosophie .....                                                         |  | 1 heure                     | 2 heures            |
| Histoire de la philosophie .....                                          |  | 1 heure                     | 2 heures            |
| Psychologie:                                                              |  |                             |                     |
| Initiation à la psychologie moderne ..                                    |  | 1 heure                     | 1 heure             |
| Initiation aux méthodes psychologiques ..                                 |  |                             | 1 heure             |
| Sociologie (problèmes et concepts fondamentaux) ..                        |  | 1 heure                     | 2 heures            |
| Logique et mathématiques (théorie des ensembles, algèbre) ..              |  |                             | 2 heures            |
| Première langue vivante étrangère ..                                      |  |                             | 1 heure             |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine ou latin ou grec .. |  |                             | 1 heure             |
| Français ..                                                               |  |                             | 1 heure             |
| Linguistique ..                                                           |  |                             |                     |
|                                                                           |  | 4 heures                    | 18 heures           |
| <b>Total</b> .....                                                        |  | 17 heures                   |                     |
| <b>DEUXIEME ANNÉE</b>                                                     |  |                             |                     |
| Philosophie .....                                                         |  | 1 heure                     | 2 heures            |
| Histoire de la philosophie .....                                          |  | 1 heure                     | 1 heure             |
| Logique et épistémologie ..                                               |  | 1 heure                     | 1 heure             |
| Psychologie ..                                                            |  | 1 heure                     | 1 heure             |
| Sociologie ..                                                             |  | 1 heure                     |                     |
| Economie ..                                                               |  | 1 heure                     |                     |
| Linguistique ..                                                           |  | 1 heure                     |                     |
| Langue vivante étrangère ou langue africaine ou latin ou grec ..          |  |                             | 1 heure             |
| Français ..                                                               |  |                             | 1 heure             |
|                                                                           |  | 7 heures                    | 9 heures            |
| <b>Total</b> .....                                                        |  | 16 heures                   |                     |

Le programme de philosophie est réparti sur les deux années. Il doit porter notamment sur les disciplines suivantes : métaphysique, philosophie de la connaissance, philosophie morale, philosophie politique, philosophie de l'art.

Les langues pouvant être choisies sont soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit une langue vivante étrangère parmi celles qui sont également enseignées à la faculté, soit le latin, soit le grec.

#### 2° Préparation du D.U.E.L. de lettres classiques

|                                                                                            |  | Horaires maxima par semaine |                        |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--|-----------------------------|------------------------|
|                                                                                            |  | Enseignement<br>théorique   | Enseignement<br>dirigé |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                      |  |                             |                        |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                 |  |                             |                        |
| Etudes françaises :                                                                        |  |                             |                        |
| Littérature .....                                                                          |  | 1 heure                     | 1 heure                |
| Grammaire .....                                                                            |  | 1 heure                     |                        |
| Etudes africaines :                                                                        |  |                             |                        |
| Littérature .....                                                                          |  | 1 heure                     |                        |
| Etudes latines :                                                                           |  |                             |                        |
| Etudes de textes (trois œuvres) .....                                                      |  | 1 heure                     | 1 heure                |
| Grammaire descriptive (une question<br>de morphologie, une question de<br>syntaxe) .....   |  | 1 heure                     |                        |
| Etudes grecques :                                                                          |  |                             |                        |
| Option A : langue et littérature grec-<br>ques :                                           |  |                             |                        |
| Etudes de textes (trois œuvres) .....                                                      |  |                             |                        |
| Grammaire descriptive (une ques-<br>tion de morphologie, une question<br>de syntaxe) ..... |  | 2 heures                    | 1 heure                |
| Option B : littérature et civilisation<br>grecques :                                       |  |                             |                        |
| Initiation à la langue grecque .....                                                       |  |                             |                        |
| Littérature grecque (deux questions)                                                       |  |                             |                        |
| <i>Matières complémentaires<br/>obligatoires</i>                                           |  |                             |                        |
| Français :                                                                                 |  |                             |                        |
| Esthétique des genres .....                                                                |  | 1 heure                     | 1 heure                |
| Phonétique .....                                                                           |  |                             | 1 heure                |
| Latin :                                                                                    |  |                             |                        |
| Histoire de la civilisation latine (deux<br>questions) .....                               |  | 1 heure                     |                        |
| Grec :                                                                                     |  |                             |                        |
| Histoire de la civilisation grecque<br>(deux questions) .....                              |  | 1 heure                     |                        |
| <i>Matières facultatives</i>                                                               |  |                             |                        |
| Histoire de l'Afrique ou art africain<br>ou sociologie africaine .....                     |  | 1 heure                     |                        |
| Langue africaine ou langue vivante<br>étrangère .....                                      |  |                             |                        |
| Total .....                                                                                |  | 10 h. ou 11 h.              | 5 heures               |
|                                                                                            |  | 15 heures ou 16 heures      |                        |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                      |  |                             |                        |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                 |  |                             |                        |
| Etudes françaises :                                                                        |  |                             |                        |
| Littérature .....                                                                          |  | 1 heure                     | 1 heure                |
| Grammaire .....                                                                            |  | 1 heure                     |                        |
| Etudes africaines :                                                                        |  |                             |                        |
| Littérature .....                                                                          |  | 1 heure                     |                        |



|                                                                     | Horaires maxima par semaine |                     |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
|                                                                     | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé |
| <b>Etudes latines :</b>                                             |                             |                     |
| Etudes de textes (trois œuvres) .....                               | 1 heure                     | 1 heure             |
| Philologie latine (trois questions) ..                              | 1 heure                     |                     |
| <b>Etudes grecques :</b>                                            |                             |                     |
| Option A : langue et littérature grecques :                         |                             |                     |
| Etudes de textes (trois œuvres) .....                               |                             |                     |
| Philologie grecque (trois questions) .....                          | 2 heures                    | 1 heure             |
| Option B : littérature et civilisation grecques :                   |                             |                     |
| Langue grecque (perfectionnement)                                   |                             |                     |
| Civilisation grecque (deux questions)                               |                             |                     |
| <b>Matières complémentaires obligatoires</b>                        |                             |                     |
| <b>Français :</b>                                                   |                             |                     |
| Esthétique des genres .....                                         | 1 heure                     | 1 heure             |
| Linguistique .....                                                  |                             |                     |
| <b>Latin :</b>                                                      |                             |                     |
| Histoire de la littérature latine (deux questions) .....            | 1 heure                     |                     |
| <b>Grec :</b>                                                       |                             |                     |
| Histoire de la littérature grecque (deux questions) .....           | 1 heure                     |                     |
| <b>Matières facultatives</b>                                        |                             |                     |
| Histoire de l'Afrique ou art africain ou sociologie africaine ..... | 1 heure                     |                     |
| Langue africaine ou langue vivante étrangère .....                  |                             |                     |
| <b>Total .....</b>                                                  | 10 h. ou 11 h.              | 5 heures            |
|                                                                     | 15 heures ou 16 heures      |                     |

Les enseignements théoriques ou dirigés de français, de phonétique, de linguistique, de langues et d'études africaines sont communs aux lettres classiques et aux lettres modernes.

Les langues vivantes pouvant être choisies sont soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit l'une des langues vivantes étrangères parmi celles qui sont également enseignées à la faculté.

### 3° Préparation du D.U.E.L. de lettres modernes

|                                              | Horaires maxima par semaine |                     |
|----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
|                                              | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                        |                             |                     |
| <b>Matières dominantes</b>                   |                             |                     |
| <b>Etudes françaises :</b>                   |                             |                     |
| Littérature .....                            | 2 heures                    | 2 heures            |
| Grammaire .....                              | 1 heure                     | 1 heure             |
| <b>Etudes africaines :</b>                   |                             |                     |
| Littérature .....                            | 1 heure                     | 1 heure             |
| <b>Etudes étrangères :</b>                   |                             |                     |
| Première langue étrangère .....              |                             | 1 heure             |
| <b>Matières complémentaires obligatoires</b> |                             | 2 heures            |
| <b>Français :</b>                            |                             |                     |
| Esthétique des genres .....                  | 1 heure                     |                     |
| Littérature comparée .....                   | 1 heure                     | 1 heure             |

|                                                                     | Horaires maxima par semaine |                     |
|---------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|
|                                                                     | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé |
| Phonétique .....                                                    |                             | 1 heure             |
| Littérature et civilisation étrangères ..                           | 1 heure                     |                     |
| <b>Matières facultatives</b>                                        |                             |                     |
| Latin initiation ou latin perfectionnement .....                    |                             |                     |
| Histoire de l'Afrique ou art africain ou sociologie africaine ..... | 1 heure                     |                     |
| Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère .....         |                             |                     |
| <b>Total .....</b>                                                  | 7 h. ou 8 h.                | 8 heures            |
|                                                                     | 15 heures ou 16 heures      |                     |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                               |                             |                     |
| <b>Matières dominantes</b>                                          |                             |                     |
| <b>Etudes françaises :</b>                                          |                             |                     |
| Littérature .....                                                   | 2 heures                    | 2 heures            |
| Grammaire .....                                                     | 2 heures                    | 1 heure             |
| <b>Etudes africaines :</b>                                          |                             |                     |
| Littérature .....                                                   | 1 heure                     | 1 heure             |
| <b>Etudes étrangères :</b>                                          |                             |                     |
| Première langue étrangère .....                                     |                             | 2 heures            |
| <b>Matières complémentaires obligatoires</b>                        |                             |                     |
| <b>Français :</b>                                                   |                             |                     |
| Esthétique des genres .....                                         | 1 heure                     |                     |
| Littérature comparée .....                                          | 1 heure                     |                     |
| Linguistique .....                                                  |                             | 1 heure             |
| Littérature et civilisation étrangères ..                           | 1 heure                     |                     |
| <b>Matières facultatives</b>                                        |                             |                     |
| Latin initiation ou latin perfectionnement .....                    |                             |                     |
| Histoire de l'Afrique ou art africain ou sociologie africaine ..... | 1 heure                     |                     |
| Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère .....         |                             |                     |
| <b>Total .....</b>                                                  | 8 h. ou 9 h.                | 7 heures            |
|                                                                     | 15 heures ou 16 heures      |                     |

Les langues vivantes étrangères parmi lesquelles peut être choisie la langue principale sont : l'anglais, l'arabe ou l'espagnol.

Les langues vivantes parmi lesquelles peut être choisie la langue facultative sont : soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit l'une des langues vivantes étrangères parmi celles qui sont également enseignées à la faculté.

### 4° Préparation du D. U. E. L. d'anglais :

|                                               | Horaires maxima par semaine |                     |                       |
|-----------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                               | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé | Enseignement pratique |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                         |                             |                     |                       |
| <b>Matières dominantes</b>                    |                             |                     |                       |
| Etude de l'anglais comme outil linguistique : |                             |                     |                       |
| Grammaire et phonétique modernes.             |                             |                     |                       |
| Exercices pratiques de langue .....           | 1 h                         | 2 h                 | 2 h                   |
| Travaux pratiques en laboratoire.             |                             |                     |                       |

| Horaires maxima par semaine                                                                                                                                                        |                           |                        |                          |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---------------------------|------------------------|--------------------------|
|                                                                                                                                                                                    | Enseignement<br>théorique | Enseignement<br>dirigé | Enseignement<br>pratique |
| Etude des littératures et des civilisations des pays d'expression anglaise :<br>Explication de textes sur un programme d'auteurs contemporains.<br>Questions de civilisation ..... | 2 h                       | 3 h                    |                          |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                                                                                                                       |                           |                        |                          |
| Français .....                                                                                                                                                                     |                           | 3 h                    |                          |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :<br>Grammaire, phonétique et exercices pratiques .....                                                                      |                           | 2 h                    |                          |
| Entraînement à l'utilisation des systèmes de transcription phonétique .....                                                                                                        |                           | 1 h                    |                          |
| <i>Matière facultative</i>                                                                                                                                                         |                           |                        |                          |
| Latin .....                                                                                                                                                                        |                           | 1 h                    |                          |
|                                                                                                                                                                                    | 3 h                       | 11 h<br>ou<br>12 h     | 2 h                      |
| Total .....                                                                                                                                                                        | 16 h ou 17 h              |                        |                          |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                                              |                           |                        |                          |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                                                                                                         |                           |                        |                          |
| Etude de l'anglais comme outil linguistique :<br>Histoire de la langue, grammaire et sémantique .....                                                                              | 2 h                       | 2 h                    | 2 h                      |
| Exercices pratiques de langue ...<br>Travaux pratiques en laboratoire ..                                                                                                           | 1 h                       |                        |                          |
| Histoire littéraire .....                                                                                                                                                          |                           | 2 h                    |                          |
| Etude de quelques œuvres des pays d'expression anglaise. Œuvres africaines d'expression anglaise.<br>Histoire des idées : pays d'expression anglaise .....                         | 2 h                       |                        |                          |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                                                                                                                       |                           |                        |                          |
| Français .....                                                                                                                                                                     |                           | 3 h                    |                          |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :<br>Grammaire, sémantique et exercices pratiques .....                                                                      |                           | 2 h                    |                          |
| <i>Matières facultatives</i>                                                                                                                                                       |                           |                        |                          |
| Entraînement à l'utilisation des systèmes de transcription phonétique .....                                                                                                        |                           | 1 h                    |                          |
| Latin .....                                                                                                                                                                        | 5 h                       | 9 h<br>ou<br>10 h      | 2 h                      |
| Total .....                                                                                                                                                                        | 16 h ou 17 h              |                        |                          |

Les enseignements de français et de phonétique générale sont communs à l'anglais, à l'arabe et à l'espagnol.

Les langues vivantes parmi lesquelles peut être choisie la deuxième langue sont soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit l'une des langues vivantes étrangères parmi celles qui sont également enseignées à la faculté.

## 5° Préparation du D. U. E. L. d'espagnol :

|                                                                                                                                                                                                          | Horaires maxima par semaine |                     |                       |
|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                                                                                                                                                          | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé | Enseignement pratique |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                                                                                                                                    |                             |                     |                       |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                                                                                                                               |                             |                     |                       |
| Etude de l'espagnol comme outil linguistique :<br>Grammaire et phonétique modernes<br>Exercices pratiques de langue ....<br>Travaux pratiques en laboratoire..                                           | 1 h                         | 2 h                 | 2 h                   |
| Etudes des littératures et des civilisations de la Péninsule ibérique et de l'Amérique latine :<br>Explications de textes d'auteurs contemporains .....<br>Questions de civilisation contemporaine ..... | 2 h                         | 3 h                 |                       |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                                                                                                                                             |                             |                     |                       |
| Français .....                                                                                                                                                                                           |                             | 3 h                 |                       |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :<br>Grammaire, phonétique et exercices pratiques .....                                                                                            |                             | 2 h                 |                       |
| Entraînement à l'utilisation des systèmes de transcription phonétique .....                                                                                                                              |                             | 1 h                 |                       |
| <i>Matière facultative</i>                                                                                                                                                                               |                             |                     |                       |
| Initiation au latin .....                                                                                                                                                                                |                             | 1 h                 |                       |
|                                                                                                                                                                                                          | 3 h                         | 11 h ou 12 h        | 2 h                   |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                                                                                        | <b>16 h ou 17 h</b>         |                     |                       |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                                                                    |                             |                     |                       |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                                                                                                                               |                             |                     |                       |
| Etude de l'espagnol comme outil linguistique :<br>Grammaire et sémantique. Notions de grammaire historique .....<br>Exercices pratiques de langue ....<br>Travaux pratiques en laboratoire ..            | 1 h                         | 2 h                 | 2 h                   |
| Histoire littéraire .....                                                                                                                                                                                | 1 h                         |                     |                       |
| Etude de quelques œuvres (Péninsule ibérique et Amérique latine. Œuvres afro-latino-américaines).<br>Histoire des idées : Péninsule ibérique et Amérique latine .....                                    | 2 h                         | 2 h                 |                       |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                                                                                                                                             |                             |                     |                       |
| Français .....                                                                                                                                                                                           |                             | 3 h                 |                       |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :<br>Grammaire, sémantique et exercices pratiques .....                                                                                            |                             | 2 h                 |                       |
| <i>Matières facultatives</i>                                                                                                                                                                             |                             |                     |                       |
| Entraînement à l'utilisation des systèmes de transcription phonétique .....                                                                                                                              |                             | 1 h                 |                       |
| Initiation au latin .....                                                                                                                                                                                |                             |                     |                       |
|                                                                                                                                                                                                          | 4 h                         | 9 h ou 10 h         | 2 h                   |
| <b>Total.....</b>                                                                                                                                                                                        | <b>15 h ou 16 h</b>         |                     |                       |

Les enseignements de français et de phonétique générale sont communs à l'anglais, à l'arabe et à l'espagnol.

Les langues vivantes parmi lesquelles peut être choisie la deuxième langue sont soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit l'une des langues vivantes étrangères parmi celles qui sont également enseignées à la faculté.

#### 6° Préparation du D.U.E.L. d'arabe :

| Horaires maxima par semaine                                                                |  |                           |                        |                          |
|--------------------------------------------------------------------------------------------|--|---------------------------|------------------------|--------------------------|
|                                                                                            |  | Enseignement<br>théorique | Enseignement<br>dirigé | Enseignement<br>pratique |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                      |  |                           |                        |                          |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                 |  |                           |                        |                          |
| Etude de l'arabe comme outil linguistique :                                                |  | 2 h                       |                        |                          |
| Grammaire et phonétique modernes.                                                          |  |                           | 2 h                    |                          |
| Exercices pratiques de langue ....                                                         |  |                           |                        | 2 h                      |
| Travaux pratiques en laboratoire..                                                         |  |                           |                        |                          |
| Etude des civilisations et de la littérature arabophones :                                 |  |                           |                        |                          |
| Entraînement à l'explication de textes sur un programme contemporain de langue arabe ..... |  |                           | 2 h                    |                          |
| Questions de civilisation contemporaine .....                                              |  | 1 h                       |                        |                          |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                               |  |                           |                        |                          |
| Français .....                                                                             |  |                           | 3 h                    |                          |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :                                    |  |                           |                        |                          |
| Grammaire, phonétique et exercices pratiques .....                                         |  |                           | 2 h                    |                          |
| Phonétique et linguistique africaines .....                                                |  | 2 h                       |                        |                          |
|                                                                                            |  | 5 h                       | 9 h                    | 2 h                      |
| Total .....                                                                                |  | 16 h                      |                        |                          |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                      |  |                           |                        |                          |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                 |  |                           |                        |                          |
| Etude de l'arabe comme outil linguistique :                                                |  |                           |                        |                          |
| Grammaire et sémantique. Notions de grammaire historique .....                             |  | 1 h                       |                        |                          |
| Exercices pratiques de langue ....                                                         |  |                           | 2 h                    |                          |
| Travaux pratiques en laboratoire..                                                         |  |                           |                        | 2 h                      |
| Histoire littéraire .....                                                                  |  | 1 h                       |                        |                          |
| Etude de quelques œuvres .....                                                             |  |                           | 2 h                    |                          |
| Histoire des idées dans le monde musulman comportant l'étude d'auteurs arabes .....        |  | 2 h                       |                        |                          |
| <i>Matières complémentaires obligatoires</i>                                               |  |                           |                        |                          |
| Français .....                                                                             |  |                           | 3 h                    |                          |
| Deuxième langue vivante étrangère ou langue africaine :                                    |  |                           |                        |                          |
| Grammaire, sémantique et exercices pratiques .....                                         |  |                           | 2 h                    |                          |
| Linguistique africaine .....                                                               |  | 1 h                       |                        |                          |
|                                                                                            |  | 5 h                       | 9 h                    | 2 h                      |
| Total .....                                                                                |  | 16 h                      |                        |                          |

Les enseignements de français et de phonétique générale sont communs à l'anglais, à l'arabe et à l'espagnol.

Les langues vivantes parmi lesquelles peut être choisie la deuxième langue sont soit une langue africaine parmi celles qui sont enseignées à la faculté, soit l'une des langues vivantes étrangères parmi celles qui sont également enseignées à la faculté.

#### 7° Préparation du D.U.E.L. d'histoire et du D.U.E.L. de géographie :

Les programmes sont communs en première année. Ils sont distincts en deuxième année.

|                                                                                                 | Horaires maxima par semaine |                     |                       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----------------------------|---------------------|-----------------------|
|                                                                                                 | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé | Enseignement pratique |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                           |                             |                     |                       |
| <i>Histoire et géographie</i>                                                                   |                             |                     |                       |
| <i>Matières dominantes</i>                                                                      |                             |                     |                       |
| <i>Histoire :</i>                                                                               |                             |                     |                       |
| Histoire générale moderne et contemporaine .....                                                | 2 h                         | 1 h 30              |                       |
| Histoire moderne et contemporaine de l'Afrique .....                                            | 2 h                         | 1 h 30              |                       |
| <i>Géographie :</i>                                                                             |                             |                     |                       |
| Initiation à la géographie générale physique .....                                              |                             | 1 h 30              |                       |
| Initiation à la géographie générale humaine .....                                               | 1 h                         | 1 h                 |                       |
| Initiation à la géographie régionale. Travaux pratiques de géographie physique et humaine ..... | 1 h                         | 1 h                 | 1 h 30                |
| <i>Matière complémentaire obligatoire</i>                                                       |                             |                     |                       |
| Langue vivante étrangère .....                                                                  |                             | 1 h                 |                       |
| <i>Matières facultatives</i>                                                                    |                             |                     |                       |
| <i>Lorsque le département choisi est l'histoire :</i>                                           |                             |                     |                       |
| Langues anciennes .....                                                                         |                             |                     |                       |
| Langues africaines .....                                                                        |                             |                     |                       |
| Sociologie .....                                                                                |                             |                     |                       |
| Economie .....                                                                                  |                             |                     |                       |
| <i>Lorsque le département choisi est la géographie :</i>                                        |                             |                     |                       |
| Initiation à l'étude des faits économiques .....                                                |                             | 1 h                 |                       |
| Initiation à l'étude des faits sociaux .....                                                    |                             |                     |                       |
|                                                                                                 | 6 h                         | 7 h 30 ou 8 h 30    | 1 h 30                |
| <b>Total .....</b>                                                                              | <b>15 h ou 16 h</b>         |                     |                       |

Les langues vivantes étrangères pouvant être choisies par les candidats sont l'anglais, ou l'arabe ou l'espagnol.

|                            | Horaires maxima par semaine |                     |
|----------------------------|-----------------------------|---------------------|
|                            | Enseignement théorique      | Enseignement dirigé |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>      |                             |                     |
| <i>Histoire</i>            |                             |                     |
| <i>Matières dominantes</i> |                             |                     |
| <i>Histoire :</i>          |                             |                     |
| Histoire ancienne .....    | 2 h                         | 2 h 30              |
| Histoire médiévale .....   | 2 h                         | 2 h 30              |

## Horaires maxima par semaine

|                                                           |              |                        |
|-----------------------------------------------------------|--------------|------------------------|
| Géographie :                                              | 1 h          | 1 h                    |
| Géographie générale zonale .....                          | 1 h          | 2 h                    |
| Géographie régionale .....                                |              |                        |
| <i>Matière complémentaire<br/>obligatoire</i>             |              | 1 h                    |
| Langue vivante étrangère.....                             |              |                        |
| <i>Matières facultatives</i>                              |              |                        |
| Langues anciennes .....                                   |              | 1 h                    |
| Langues africaines .....                                  |              |                        |
| Sociologie .....                                          |              |                        |
| Economie .....                                            |              |                        |
|                                                           | 6 h          | 9 h<br>ou<br>10 h      |
| Total.....                                                | 15 h ou 16 h |                        |
| DEUXIÈME ANNÉE                                            |              |                        |
| Géographie                                                |              |                        |
| <i>Matières dominantes</i>                                |              |                        |
| Géographie :                                              | 2 h          | 3 h                    |
| Géographie générale zonale .....                          | 2 h          | 2 h                    |
| Géographie régionale .....                                |              |                        |
| Histoire :                                                | 1 h 30       | 1 h                    |
| Histoire ancienne .....                                   | 1 h          | 1 h 30                 |
| Histoire médiévale .....                                  |              |                        |
| <i>Matière complémentaire<br/>obligatoire</i>             |              | 1 h                    |
| Langue vivante étrangère .....                            |              |                        |
| <i>Matières facultatives</i>                              |              |                        |
| Initiation à l'étude des structures<br>économiques .....  |              | 1 h                    |
| Initiation à l'étude des structures<br>sociales .....     |              |                        |
| Initiation à l'étude des sciences<br>naturelles .....     |              |                        |
| Initiation aux techniques utiles à<br>la géographie ..... |              |                        |
|                                                           | 6 h 30       | 8 h 30<br>ou<br>9 h 30 |
| Total.....                                                | 15 h ou 16 h |                        |

Les enseignements d'histoire et de géographie sont partiellement communs à l'histoire et à la géographie.

Les enseignements des matières complémentaires obligatoires sont communs aux deux disciplines.

Art. 3. — Les horaires indiqués à l'article précédent ne doivent en aucun cas être dépassés.

## Chapitre II

Modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances

Art. 4. — Les examens partiels, les examens de fin de première et deuxième années du premier cycle comportent les épreuves suivantes :

## 1° D. U. E. L. de philosophie :

| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                                          |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                                                                          |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                               | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                                                                           | Coef. |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                                                                                             |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| <b>Examen partiel</b>                                                                                                                                             |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 1. <i>Ecrits : Philosophie :</i>                                                                                                                                  |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| a) Dissertation .....                                                                                                                                             | 4 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| b) Commentaire de texte.                                                                                                                                          | 4 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 2. <i>Ecrite : Epreuve de psychologie</i> .....                                                                                                                   | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 3. <i>Ecrite : Epreuve de sociologie</i> .....                                                                                                                    | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| <b>Examen de fin d'année</b>                                                                                                                                      |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 1. <i>Ecrits : Philosophie :</i>                                                                                                                                  |       |       | 1. <i>Orale : Interrogation de philosophie ou explication d'un texte philosophique en français</i> .....                                                                                                      | 1,50  |
| a) Dissertation .....                                                                                                                                             | 4 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                               |       |
| b) Commentaire de texte.                                                                                                                                          | 4 h   | 1     | 2. <i>Orale : Interrogation de psychologie</i> .....                                                                                                                                                          | 0,50  |
| 2. <i>Ecrite : Epreuve de psychologie</i> .....                                                                                                                   | 3 h   | 1     | 3. <i>Orale : Interrogation de sociologie</i> .....                                                                                                                                                           | 0,50  |
| 3. <i>Ecrite : Epreuve de sociologie</i> .....                                                                                                                    | 3 h   | 1     | 4. <i>Orale : Interrogation de logique et de mathématiques</i> .....                                                                                                                                          | 1     |
|                                                                                                                                                                   |       |       | 5. <i>Orale : Français : Interrogation destinée à vérifier la pratique de la langue française</i> ..                                                                                                          | 0,50  |
|                                                                                                                                                                   |       |       | 6. <i>Orale : Interrogation de première langue vivante étrangère ou de deuxième langue vivante étrangère (pour les candidats qui ne choisiront pas la version de langue ancienne en deuxième année)</i> ..... | 1     |
|                                                                                                                                                                   |       |       | 7. <i>Orale : Interrogation de linguistique au cours de laquelle pourra être contrôlée la pratique d'une langue africaine si cette langue a été choisie par le candidat au titre de deuxième langue</i> ..... | 1     |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                             |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| <b>Examen partiel</b>                                                                                                                                             |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 1. <i>Ecrits : Philosophie :</i>                                                                                                                                  |       |       |                                                                                                                                                                                                               |       |
| a) Dissertation .....                                                                                                                                             | 4 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| b) Version avec commentaire d'un texte de langue ancienne ou de première langue vivante étrangère (l'usage du dictionnaire est autorisé pour cette épreuve) ..... | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 2. <i>Ecrite : Epreuve portant sur l'épistémologie et la logique</i> ....                                                                                         | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |
| 3. <i>Ecrite à option : Epreuve de psychologie ou épreuve de sociologie</i> .....                                                                                 | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                               |       |



| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                                    |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                                                             |  |       | Épreuves d'admissibilité |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                                                               |  |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------|--------------------------|-------|-------|----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|--|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                         | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                                                              |  | Coef. | Nature des épreuves      | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                                                                |  | Coef. |
| <b>Examen de fin d'année</b>                                                                                                                                |       |       | <b>Examen de fin d'année</b>                                                                                                                                                                     |  |       |                          |       |       |                                                                                                                                                                                                    |  |       |
| 1. <i>Écrites</i> : Philosophie                                                                                                                             |       |       | 1. <i>Orale</i> : Interrogation de philosophie ou explication d'un texte philosophique en français                                                                                               |  | 1,50  |                          |       |       | b) Interrogation sur les questions de grammaire au programme. (Si l'explication de texte a porté sur un texte latin, l'interrogation de grammaire portera sur la grammaire grecque et inversement) |  | 2,50  |
| a) Dissertation                                                                                                                                             | 4 h   | 1     | 2. <i>Orale</i> : Interrogation de logique et d'épistémologie                                                                                                                                    |  | 1     |                          |       |       | <b>Option B :</b>                                                                                                                                                                                  |  |       |
| b) Version avec commentaire d'un texte de langue ancienne ou de première langue vivante étrangère (l'usage du dictionnaire est autorisé pour cette épreuve) | 3 h   | 1     | 3. <i>Orale</i> : Interrogation de psychologie pour les candidats ayant composé en sociologie à l'écrit ou interrogation de sociologie pour les candidats ayant composé en psychologie à l'écrit |  | 1     |                          |       |       | <b>Latin :</b>                                                                                                                                                                                     |  |       |
| 2. <i>Écrite</i> : Épreuve portant sur l'épistémologie et la logique                                                                                        | 3 h   | 1     | 4. <i>Orale</i> : Interrogation d'économie                                                                                                                                                       |  | 0,50  |                          |       |       | a) Explication d'un texte du programme et interrogation sur la civilisation                                                                                                                        |  | 1,50  |
| 3. <i>Écrite à option</i> : Épreuve de psychologie ou épreuve de sociologie                                                                                 | 3 h   | 1     | 5. <i>Orale</i> : Français : Interrogation destinée à vérifier la pratique de la langue française                                                                                                |  | 1     |                          |       |       | b) Interrogation sur les questions de grammaire latine au programme                                                                                                                                |  | 1,50  |
|                                                                                                                                                             |       |       | 6. <i>Orale</i> : Interrogation de linguistique au cours de laquelle la pratique de la deuxième langue vivante étrangère ou d'une langue africaine                                               |  | 1     |                          |       |       | <b>Grec :</b>                                                                                                                                                                                      |  |       |

## 2° D.U.E.L. de lettres classiques :

|                                                                                                 |     |   |                                                                                 |     |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---|---------------------------------------------------------------------------------|-----|---|
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                           |     |   | <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                           |     |   |
| <b>Examen partiel</b>                                                                           |     |   | <b>Examen partiel</b>                                                           |     |   |
| 1. <i>Écrite</i> : Français : Commentaire d'un texte ou dissertation sur le programme d'auteurs | 4 h | 1 | 1. <i>Écrites</i> : Français :                                                  |     |   |
| 2. <i>Écrite</i> : Latin : Version                                                              | 4 h | 1 | a) Commentaire d'un texte ou composition sur le programme d'auteurs             | 4 h | 1 |
| 3. <i>Écrite</i> : Grec :                                                                       |     |   | b) Épreuve de grammaire française portant sur les œuvres du programme           | 3 h | 1 |
| Option A : Version                                                                              |     |   | 2. <i>Écrite</i> : Latin : Thème                                                | 4 h | 1 |
| Option B : Dissertation sur le programme de littérature ou de civilisation                      | 4 h | 1 | 3. <i>Écrite</i> : Grec :                                                       |     |   |
| <b>Examen de fin d'année</b>                                                                    |     |   | Option A : Thème                                                                | 4 h | 1 |
| 1. <i>Écrite</i> : Français : Commentaire d'un texte ou dissertation sur le programme d'auteurs | 4 h | 2 | Option B : Commentaire d'un texte                                               |     |   |
| 2. <i>Écrite</i> : Latin : Version                                                              | 4 h | 2 | <b>Examen de fin d'année</b>                                                    |     |   |
| 3. <i>Écrite</i> : Grec :                                                                       |     |   | 1. <i>Écrites</i> : Français :                                                  |     |   |
| Option A : Version                                                                              |     |   | a) Commentaire d'un texte ou composition sur le programme d'auteurs             | 4 h | 2 |
| Option B : Dissertation sur le programme de littérature ou de civilisation                      | 4 h | 2 | b) Épreuve de grammaire française portant sur les œuvres du programme           | 3 h | 2 |
|                                                                                                 |     |   | 2. <i>Écrite</i> : Latin : Thème                                                | 4 h | 2 |
|                                                                                                 |     |   | <b>Examen de fin d'année</b>                                                    |     |   |
|                                                                                                 |     |   | 1. <i>Orales</i> : Français :                                                   |     |   |
|                                                                                                 |     |   | a) Explication d'un texte du programme avec interrogation d'histoire littéraire |     |   |
|                                                                                                 |     |   | b) Interrogation de grammaire française                                         |     |   |
|                                                                                                 |     |   | 2. <i>Orale</i> : Latin et grec :                                               |     |   |
|                                                                                                 |     |   | Option A :                                                                      |     |   |
|                                                                                                 |     |   | a) Explication d'un texte du programme et interrogation sur la civilisation     |     |   |
|                                                                                                 |     |   |                                                                                 |     |   |

| Épreuves d'admissibilité              |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                    |       |
|---------------------------------------|-------|-------|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                   | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                     | Coef. |
| <b>3. Écrite : Grec :</b>             |       |       |                                                                                                                                                         |       |
| Option A : Thème ...                  | 4 h   | 2     | 3. <b>Orale : Grec :</b>                                                                                                                                |       |
| Option B : Commentaire d'un texte ... |       |       | Option A :                                                                                                                                              |       |
|                                       |       |       | a) Explication d'un texte du programme .....                                                                                                            | 1,50  |
|                                       |       |       | b) Interrogation sur une question de philologie ou de littérature inscrite au programme..                                                               | 2     |
|                                       |       |       | (Si la deuxième interrogation a porté sur une question de philologie latine, elle portera en grec sur une question de littérature et inversement) ..... |       |
|                                       |       |       | Option B :                                                                                                                                              |       |
|                                       |       |       | a) Interrogation sur la littérature grecque ..                                                                                                          | 1,50  |
|                                       |       |       | b) Interrogation sur la civilisation grecque ..                                                                                                         | 2     |
|                                       |       |       | 4. <b>Orale : Linguistique :</b>                                                                                                                        |       |
|                                       |       |       | Interrogation sur le programme .....                                                                                                                    | 1     |
|                                       |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                            |       |
|                                       |       |       | Interrogation sur la sociologie africaine ou l'histoire de l'art africain ou l'histoire de l'Afrique.                                                   |       |
|                                       |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                            |       |
|                                       |       |       | Langue africaine ou langue vivante étrangère.                                                                                                           |       |

## 3° D.U.E.L. de lettres modernes

| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                            |       |       | Épreuves d'admission |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|----------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                 | Durée | Coef. | Nature des épreuves  | Coef. |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                                                                               |       |       |                      |       |
| <b>Examen partiel</b>                                                                                                                               |       |       |                      |       |
| 1. <b>Écrites : Français :</b>                                                                                                                      |       |       |                      |       |
| a) Dissertation ou explication de texte portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française .....  | 4 h   | 2     |                      |       |
| (La nature de l'épreuve est déterminée par un choix du département dont le résultat n'est pas porté à la connaissance des candidats avant l'examen) |       |       |                      |       |
| b) Grammaire française.                                                                                                                             | 4 h   | 1     |                      |       |
| 2. <b>Écrite : Langue vivante étrangère principale : Version commentée .....</b>                                                                    | 3 h   | 1     |                      |       |

| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                                                                                                                                                                               |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                                                                                                                |       |
|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                                                                                                    | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                                                 | Coef. |
| <b>Examen de fin d'année</b>                                                                                                                                                                                                                                                                           |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| 1. <b>Écrites : Français :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |       |       | 1. <b>Orales : Français :</b>                                                                                                                                                                                                                       |       |
| a) Dissertation ou explication de texte portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française (la nature de l'épreuve est déterminée par un choix du département dont le résultat n'est pas porté à la connaissance des candidats avant l'examen) ..... | 4 h   | 4     | a) Explication d'un texte français .....                                                                                                                                                                                                            | 4     |
| b) Grammaire française.                                                                                                                                                                                                                                                                                | 4 h   | 2     | b) Esthétique des genres.                                                                                                                                                                                                                           | 4     |
| 2. <b>Écrite : Langue vivante étrangère principale : Version commentée .....</b>                                                                                                                                                                                                                       | 3 h   | 2     | 2. <b>Orale : Littérature comparée .....</b>                                                                                                                                                                                                        | 1     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | 3. <b>Orale : Langue vivante étrangère principale .....</b>                                                                                                                                                                                         | 1     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | 4. <b>Orale : Phonétique : Interrogation .....</b>                                                                                                                                                                                                  | 2     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                                                                                                                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | Interrogation sur le latin ou la sociologie africaine ou l'histoire de l'art africain ou l'histoire de l'Afrique.                                                                                                                                   |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                                                                                                                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère ....                                                                                                                                                                                          |       |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| <b>Examen partiel</b>                                                                                                                                                                                                                                                                                  |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| 1. <b>Écrites : Français :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| a) Commentaire de texte.                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| b) Dissertation .....                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 4 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| c) Grammaire française ou linguistique .....                                                                                                                                                                                                                                                           | 4 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| 2. <b>Écrite : Langue vivante étrangère principale : Version commentée .....</b>                                                                                                                                                                                                                       | 3 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| <b>Examen de fin d'année</b>                                                                                                                                                                                                                                                                           |       |       |                                                                                                                                                                                                                                                     |       |
| 1. <b>Écrites : Français :</b>                                                                                                                                                                                                                                                                         |       |       | 1. <b>Orales : Français :</b>                                                                                                                                                                                                                       |       |
| a) Commentaire de texte.                                                                                                                                                                                                                                                                               | 4 h   | 2     | a) Explication d'un texte français .....                                                                                                                                                                                                            | 4     |
| b) Dissertation .....                                                                                                                                                                                                                                                                                  | 4 h   | 2     | b) Esthétique des genres.                                                                                                                                                                                                                           | 4     |
| c) Grammaire française ou linguistique .....                                                                                                                                                                                                                                                           | 4 h   | 2     | 2. <b>Orale : Littérature comparée .....</b>                                                                                                                                                                                                        | 1     |
| 2. <b>Écrite : Langue vivante étrangère principale : Version commentée .....</b>                                                                                                                                                                                                                       | 3 h   | 2     | 3. <b>Orale : Grammaire ou linguistique : Interrogation sur la grammaire française pour les candidats ayant composé en linguistique à l'écrit ou sur le programme de linguistique pour les candidats ayant composé en grammaire à l'écrit .....</b> | 2     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | 4. <b>Orale : Langue vivante étrangère principale .</b>                                                                                                                                                                                             | 1     |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                                                                                                                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | Interrogation sur le latin ou la sociologie africaine ou l'histoire de l'art africain ou l'histoire de l'Afrique.                                                                                                                                   |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | <b>Orale : Facultative :</b>                                                                                                                                                                                                                        |       |
|                                                                                                                                                                                                                                                                                                        |       |       | Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère.                                                                                                                                                                                              |       |

## 4° D.U.E.L. d'anglais

| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                                                                                                           |       |       | Épreuves d'admission                                                                                                                                                                                                     |       |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                                | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                      | Coef. |
| PREMIÈRE ANNÉE                                                                                                                                                                                                                     |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| Examen partiel                                                                                                                                                                                                                     |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 1. <i>Ecrite</i> : Français :<br>Commentaire de texte<br>suivi de quelques<br>questions portant sur<br>la grammaire norma-<br>tive .....                                                                                           | 4 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 2. <i>Ecrites</i> : Anglais :                                                                                                                                                                                                      |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| a) Version .....                                                                                                                                                                                                                   | 3 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                                                     | 3 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| Examen de fin d'année                                                                                                                                                                                                              |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 1. <i>Ecritte</i> : Français :<br>Commentaire de texte<br>suivi de quelques<br>questions portant sur<br>la grammaire norma-<br>tive .....                                                                                          | 4 h   | 2     | 1. <i>Orales</i> : Anglais :<br>a) Grammaire et pronon-<br>ciation .....                                                                                                                                                 | 2     |
|                                                                                                                                                                                                                                    |       |       | b) Explication de texte.                                                                                                                                                                                                 |       |
|                                                                                                                                                                                                                                    |       |       | c) Civilisation .....                                                                                                                                                                                                    |       |
| 2. <i>Ecrites</i> : Anglais :                                                                                                                                                                                                      |       |       | 2. <i>Ecritte</i> : Phonétique<br>générale : E p r e u v e<br>théorique et épreuve<br>pratique consistant en<br>une transcription d'un<br>texte enregistré et<br>diffusé par haut par-<br>leurs (durée : 2 h 30).        | 2     |
| a) Version .....                                                                                                                                                                                                                   | 3 h   | 2     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                                                     | 3 h   | 2     | 3. <i>Orale</i> : Deuxième lan-<br>gue vivante étrangère<br>ou langue africaine :<br>Lecture et traduction<br>d'un texte contempo-<br>rain comportant une<br>épreuve de contrôle<br>grammatical et pho-<br>nétique ..... | 2     |
|                                                                                                                                                                                                                                    |       |       | 4. <i>Orale</i> : Français ....                                                                                                                                                                                          |       |
| Epreuve facultative<br>Latin                                                                                                                                                                                                       |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| DEUXIÈME ANNÉE                                                                                                                                                                                                                     |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| Examen partiel                                                                                                                                                                                                                     |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 1. <i>Ecritte</i> : Français :<br>Dissertation ou expli-<br>cation de textes au<br>choix du candidat,<br>portant sur le pro-<br>gramme de littérature<br>française ou de litté-<br>rature africaine d'ex-<br>pression française .. | 4 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 2. <i>Ecrites</i> : Anglais :                                                                                                                                                                                                      |       |       |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| a) Epreuve de compré-<br>hension et de rédac-<br>tion .....                                                                                                                                                                        | 3 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                                                     | 3 h   | 1     |                                                                                                                                                                                                                          |       |
| 3. <i>Ecritte</i> : Deuxième lan-<br>gue vivante étrangère :<br>version .....                                                                                                                                                      | 3 h   | 0,50  |                                                                                                                                                                                                                          |       |

## Épreuves d'admissibilité

## Épreuves d'admission

| Nature des épreuves                                                                                                                                                                                                                | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                        | Coef. |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                                                                                                                                                                       |       |       |                                                                                            |       |
| 1. <i>Ecritte</i> : Français :<br>Dissertation ou expli-<br>cation de textes au<br>choix du candidat,<br>portant sur le pro-<br>gramme de littérature<br>française ou de litté-<br>rature africaine d'ex-<br>pression française .. | 4 h   | 1     | 1. <i>Orales</i> : Anglais :                                                               |       |
|                                                                                                                                                                                                                                    |       |       | a) Explication de textes<br>des auteurs du pro-<br>gramme et histoire<br>littéraire .....  | 3     |
| 2. <i>Ecrites</i> : Anglais :                                                                                                                                                                                                      |       |       | b) Interrogation sur<br>l'histoire des idées ..                                            | 2     |
| a) Epreuve de compré-<br>hension et de rédac-<br>tion .....                                                                                                                                                                        | 3 h   | 2     | c) Grammaire et sé-<br>mantique .....                                                      | 2     |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                                                     | 3 h   | 2     | 2. <i>Orale</i> : Français :<br>Grammaire et ex-<br>pression orale ....                    | 1     |
| 3. <i>Ecritte</i> : Deuxième lan-<br>gue vivante étrangère :<br>version .....                                                                                                                                                      | 3 h   | 1     | 3. <i>Orale</i> : Langue afri-<br>caine ou deuxième<br>langue vivante étran-<br>gère ..... | 1     |
|                                                                                                                                                                                                                                    |       |       | <i>Epreuve facultative</i><br>Latin                                                        |       |

## 5° D.U.E.L. d'espagnol

|                                                                                                                                           |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---|-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|---|
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                                                                     |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| <i>Examen partiel</i>                                                                                                                     |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| 1. <i>Ecritte</i> : Français :<br>Commentaire de texte<br>suivi de quelques<br>questions portant sur<br>la grammaire norma-<br>tive ..... | 4 h | 1 |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| 2. <i>Ecrites</i> : Espagnol :                                                                                                            |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| a) Version .....                                                                                                                          | 3 h | 1 |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| b) Thème .....                                                                                                                            | 3 h | 1 |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                                                                              |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
| 1. <i>Ecritte</i> : Français :<br>Commentaire de texte<br>suivi de quelques<br>questions portant sur<br>la grammaire norma-<br>tive ..... | 4 h | 2 | 1. <i>Orales</i> : Espagnol :                                                                                                                                                                                           |   |
|                                                                                                                                           |     |   | a) Grammaire et pro-<br>nonciation .....                                                                                                                                                                                | 2 |
| 2. <i>Ecrites</i> : Espagnol :                                                                                                            |     |   | b) Explication de texte ..                                                                                                                                                                                              | 2 |
| a) Version .....                                                                                                                          | 3 h | 2 | c) Civilisation .....                                                                                                                                                                                                   |   |
| b) Thème .....                                                                                                                            | 3 h | 2 | 2. <i>Ecritte</i> : Phonétique<br>générale : épreuve<br>théorique et épreuve<br>pratique consistant<br>en une transcription<br>d'un texte enregistré<br>et diffusé par haut-<br>parleurs (durée 2 h<br>30) .....        | 1 |
|                                                                                                                                           |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
|                                                                                                                                           |     |   | 3. <i>Orale</i> : Deuxième<br>langue vivante<br>étrangère ou langue<br>africaine : lecture<br>et traduction d'un<br>texte contemporain<br>comportant une<br>épreuve de contrôle<br>grammatical et pho-<br>nétique ..... | 2 |
|                                                                                                                                           |     |   |                                                                                                                                                                                                                         |   |
|                                                                                                                                           |     |   | 4. <i>Orale</i> : Français :<br><i>Orale</i> : facultative :<br>Latin : interrogation<br>sur un texte.                                                                                                                  | 1 |

| Épreuves d'admissibilité                                                                                                                                                                            |       |       | Épreuves d'admission                                                                       |       |
|-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------------------------------------------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                                                                                                                                 | Durée | Coef. | Nature des épreuves                                                                        | Coef. |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                                                               |       |       |                                                                                            |       |
| <i>Examen partiel</i>                                                                                                                                                                               |       |       |                                                                                            |       |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Dissertation ou explication de textes au choix du candidat, portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française .. | 4 h   | 0,50  |                                                                                            |       |
| 2. <i>Ecrits</i> : Espagnol :                                                                                                                                                                       |       |       |                                                                                            |       |
| a) Epreuve de compréhension et de rédaction .....                                                                                                                                                   | 3 h   | 1     |                                                                                            |       |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                      | 3 h   | 1     |                                                                                            |       |
| 3. <i>Ecrit</i> : Deuxième langue vivante étrangère : version .....                                                                                                                                 | 3 h   | 0,50  |                                                                                            |       |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                                                                                                                                        |       |       | <i>Examen de fin d'année</i>                                                               |       |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Dissertation ou explication de textes au choix du candidat, portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française .. | 4 h   | 1     | 1. <i>Orales</i> : Espagnol :                                                              |       |
| 2. <i>Ecrits</i> : Espagnol :                                                                                                                                                                       |       |       | a) Traduction et commentaire d'un texte avec interrogation sur l'histoire littéraire ..... | 3     |
| a) Epreuve de compréhension et de rédaction .....                                                                                                                                                   | 3 h   | 2     | b) Interrogation sur l'histoire des idées ..                                               | 2     |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                      | 3 h   | 2     | c) Grammaire et sémantique et notions de grammaire historique .....                        | 2     |
| 3. <i>Ecrit</i> : Deuxième langue vivante étrangère : version .....                                                                                                                                 | 3 h   | 1     | 2. <i>Orale</i> : Français :<br>Grammaire et expression orale ....                         | 1     |
|                                                                                                                                                                                                     |       |       | 3. <i>Orale</i> : Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère .....              | 1     |
|                                                                                                                                                                                                     |       |       | <i>Orale</i> : facultative :<br>Latin : interrogation sur un texte.                        |       |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b>                                                                                                                                                                               |       |       |                                                                                            |       |
| <i>Examen partiel</i>                                                                                                                                                                               |       |       |                                                                                            |       |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Dissertation ou explication de textes au choix du candidat, portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française .. | 4 h   | 0,50  |                                                                                            |       |
| 2. <i>Ecrits</i> : Arabe :                                                                                                                                                                          |       |       |                                                                                            |       |
| a) Version .....                                                                                                                                                                                    | 3 h   | 2     |                                                                                            |       |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                      | 3 h   | 2     |                                                                                            |       |
| 3. <i>Ecrit</i> : Deuxième langue vivante étrangère : version .....                                                                                                                                 | 3 h   | 0,50  |                                                                                            |       |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                                                                                                                                        |       |       | <i>Examen de fin d'année</i>                                                               |       |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Dissertation ou explication de textes au choix du candidat, portant sur le programme de littérature française ou de littérature africaine d'expression française .. | 4 h   | 1     | 1. <i>Orales</i> : Arabe :                                                                 |       |
| 2. <i>Ecrits</i> : Arabe :                                                                                                                                                                          |       |       | a) Explication de texte des auteurs du programme et histoire littéraire .....              | 3     |
| a) Epreuve de compréhension et de rédaction .....                                                                                                                                                   | 3 h   | 2     | b) Interrogation sur l'histoire des idées ..                                               | 2     |
| b) Thème .....                                                                                                                                                                                      | 3 h   | 2     | c) Grammaire et sémantique et notions de grammaire historique .....                        | 1     |
| 3. <i>Ecrit</i> : Deuxième langue vivante étrangère : version .....                                                                                                                                 | 3 h   | 1     | 2. <i>Orale</i> : Français :<br>Grammaire et expression orale ....                         | 1     |
|                                                                                                                                                                                                     |       |       | 3. <i>Orale</i> : Linguistique africaine : interrogation sur le programme .....            | 1     |
|                                                                                                                                                                                                     |       |       | 4. <i>Orale</i> : Langue africaine ou deuxième langue vivante étrangère .....              | 1     |

## 6° D.U.E.L. d'arabe

|                                                                                                                           |     |   |                                  |   |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|-----|---|----------------------------------|---|
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                                                                                                     |     |   |                                  |   |
| <i>Examen partiel</i>                                                                                                     |     |   |                                  |   |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Commentaire de texte suivi de quelques questions portant sur la grammaire normative ..... | 4 h | 1 |                                  |   |
| 2. <i>Ecrits</i> : Arabe :                                                                                                |     |   |                                  |   |
| a) Version .....                                                                                                          | 3 h | 1 |                                  |   |
| b) Thème .....                                                                                                            | 3 h | 1 |                                  |   |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                                                              |     |   | <i>Examen de fin d'année</i>     |   |
| 1. <i>Ecrit</i> : Français :<br>Commentaire de texte suivi de quelques questions portant sur la grammaire normative ..... | 4 h | 2 | 1. <i>Orales</i> : Arabe :       |   |
|                                                                                                                           |     |   | a) Grammaire et phonétique ..... | 2 |
|                                                                                                                           |     |   | b) Explication de texte ..       | 1 |
|                                                                                                                           |     |   | c) Civilisation .....            | 2 |

## 7° D.U.E.L. d'histoire

|                                      |     |      |  |  |
|--------------------------------------|-----|------|--|--|
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>                |     |      |  |  |
| <i>Examen partiel</i>                |     |      |  |  |
| 1. <i>Ecrits</i> :                   |     |      |  |  |
| a) Histoire :<br>Composition .....   | 4 h | 0,50 |  |  |
| b) Géographie :<br>Composition ..... | 4 h | 0,50 |  |  |



1156

| Épreuves d'admissibilité                                                            |       |       | Épreuves d'admission           |       |
|-------------------------------------------------------------------------------------|-------|-------|--------------------------------|-------|
| Nature des épreuves                                                                 | Durée | Coef. | Nature des épreuves            | Coef. |
| <b>2. Pratiques :</b><br>a) Histoire ..... 4 h 0,50<br>b) Géographie ..... 4 h 0,50 |       |       |                                |       |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                        |       |       | <i>Examen de fin d'année</i>   |       |
| <b>1. Ecrites :</b>                                                                 |       |       | 1. Orale : Histoire ... 2,50   |       |
| a) Histoire :                                                                       |       |       | 2. Orale : Géographie. 2,50    |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 1     | 3. Orale : Langue vi-          |       |
| b) Géographie :                                                                     |       |       | vante étrangère :              |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 1     | lecture d'un texte,            |       |
| <b>2. Pratiques :</b>                                                               |       |       | traduction et entre-           |       |
| a) Histoire .....                                                                   | 4 h   | 1     | tien ..... 1                   |       |
| b) Géographie .....                                                                 | 4 h   | 1     | <i>Orale facultative :</i> In- |       |
|                                                                                     |       |       | terrogation sur l'ini-         |       |
|                                                                                     |       |       | tiation à l'étude des          |       |
|                                                                                     |       |       | faits économiques ou           |       |
|                                                                                     |       |       | l'initiation à l'étude         |       |
|                                                                                     |       |       | des faits sociaux.             |       |
| <b>DEUXIÈME ANNÉE</b><br><i>Examen partiel</i>                                      |       |       |                                |       |
| <b>1. Ecrites :</b>                                                                 |       |       | 1. Ecrites :                   |       |
| a) Histoire :                                                                       |       |       | a) Géographie :                |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 2,50  | Composition ..... 4 h 2,50     |       |
| b) Géographie :                                                                     |       |       | b) Histoire :                  |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 3     | Composition ..... 4 h 3        |       |
| <b>2. Pratique :</b>                                                                |       |       | 2. Pratique :                  |       |
| Histoire .....                                                                      | 4 h   | 2,50  | Géographie ..... 4 h 2,50      |       |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                        |       |       | <i>Examen de fin d'année</i>   |       |
| <b>1. Ecrites :</b>                                                                 |       |       | 1. Ecrites :                   |       |
| a) Histoire :                                                                       |       |       | a) Géographie :                |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 5     | Composition ..... 4 h 5        |       |
| b) Géographie :                                                                     |       |       | b) Histoire :                  |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 6     | Composition, ..... 4 h 6       |       |
| <b>2. Pratique :</b>                                                                |       |       | 2. Pratique :                  |       |
| Histoire .....                                                                      | 4 h   | 5     | Géographie ..... 4 h 5         |       |
| <i>Examen de fin d'année</i>                                                        |       |       | <i>Examen de fin d'année</i>   |       |
| <b>1. Ecrites :</b>                                                                 |       |       | 1. Orale : Géographie. 12      |       |
| a) Histoire :                                                                       |       |       | 2. Orale : Histoire ... 9      |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 5     | 3. Orale : Langue vi-          |       |
| b) Géographie :                                                                     |       |       | vante étrangère :              |       |
| Composition .....                                                                   | 4 h   | 6     | lecture d'un texte,            |       |
| <b>2. Pratique :</b>                                                                |       |       | traduction et entre-           |       |
| Histoire .....                                                                      | 4 h   | 5     | tien ..... 3                   |       |
|                                                                                     |       |       | <i>Orale facultative :</i> In- |       |
|                                                                                     |       |       | terrogation sur les            |       |
|                                                                                     |       |       | langues anciennes ou           |       |
|                                                                                     |       |       | les langues africai-           |       |
|                                                                                     |       |       | nes ou la sociologie           |       |
|                                                                                     |       |       | ou l'économie.                 |       |

## 8° D.U.E.L. de géographie

| Épreuves d'admissibilité |       |       | Épreuves d'admission |       |
|--------------------------|-------|-------|----------------------|-------|
| Nature des épreuves      | Durée | Coef. | Nature des épreuves  | Coef. |
| <b>PREMIÈRE ANNÉE</b>    |       |       |                      |       |
| <b>Examen partiel</b>    |       |       |                      |       |
| <b>1. Ecrites :</b>      |       |       |                      |       |
| a) Géographie :          |       |       |                      |       |
| Composition .....        | 4 h   | 0,50  |                      |       |
| b) Histoire :            |       |       |                      |       |
| Composition .....        | 4 h   | 0,50  |                      |       |
| <b>2. Pratiques :</b>    |       |       |                      |       |
| a) Géographie .....      | 4 h   | 0,50  |                      |       |
| b) Histoire .....        | 4 h   | 0,50  |                      |       |

Art. 5. — Un examen partiel est organisé dans l'année. Selon les départements, l'examen comporte une ou deux séries d'épreuves écrites. La date en est fixée par les chefs de département, soit pour le premier cas, dans la deuxième quinzaine de février, soit pour le second cas, dans la deuxième quinzaine de février et la deuxième quinzaine d'avril. Ces épreuves doivent être égales en nombre à celles de l'admissibilité de l'examen de fin d'année et de même nature.

Art. 6. — Les examens de fin d'année sont organisés à une date fixée par le doyen. Ils comportent des épreuves écrites d'admissibilité sanctionnant les matières principales et des épreuves orales d'admission.

Les épreuves écrites sont égales en nombre à celles de l'examen partiel et de même nature.

Les épreuves orales portent sur l'ensemble du programme des matières enseignées dans l'année.

Art. 7. — Pour les départements qui ont choisi le système des deux séries d'épreuves de l'examen partiel, la

note moyenne des deux séries d'épreuves est prise en compte pour l'admissibilité avec la note moyenne obtenue aux épreuves écrites de l'examen de fin d'année.

Art. 8. — Les étudiants qui, justifiant de leur état de salariés ou pour une autre raison reconnue valable, ont été dispensés par le doyen de l'assiduité aux enseignements, peuvent opter pour un contrôle par examen terminal organisé en fin d'année universitaire. L'option doit être faite avant le 15 décembre. Il est institué à cet effet deux sessions d'examens comportant des épreuves écrites et orales. Ces épreuves portent sur l'ensemble du programme annuel.

La nature et la durée des épreuves écrites et orales sont celles qui sont indiquées dans les tableaux de l'article 4, diminuées des épreuves d'admissibilité prévues pour l'examen partiel.

Les coefficients des épreuves d'admissibilité sont, pour chaque épreuve et chaque matière, ceux qui sont indiqués dans ces tableaux sous la rubrique « Examens de fin d'année », augmentés de 50 %.

Les coefficients des épreuves d'admission sont ceux qui sont indiqués dans les mêmes tableaux, sans changements.

Art. 9. — Lorsque pour une raison de force majeure, un enseignement n'aura pu être dispensé, il ne pourra faire l'objet d'une interrogation écrite ou orale.

Art. 10. — En ce qui concerne les épreuves orales facultatives, les points obtenus en plus de la moyenne à ces épreuves s'ajoutent au total des notes obtenues aux épreuves obligatoires et sont valables pour l'admission avec coefficient 1.

Art. 11. — Une deuxième session d'examens est organisée à une date fixée par le doyen. Les épreuves de cette session (écrites ou orales) ne portent que sur les matières où le candidat n'a pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

Art. 12. — Chacune des épreuves écrites et orales est notée de 0 à 20.

Art. 13. — Seuls sont autorisés à subir les épreuves d'admission, les candidats ayant obtenu au moins une note moyenne égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'admissibilité. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales acquise à la première session est valable pour cette session et la deuxième session de la même année. Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales acquise à la deuxième session n'est valable que pour cette session.

Art. 14. — Les sujets des épreuves écrites de l'examen partiel et de l'examen de fin d'année sont choisis par les chefs de département sous la responsabilité du doyen.

Art. 15. — Les jurys des examens sont désignés par le doyen. Ils comprennent au moins deux membres et sont présidés par un professeur de la faculté. Les jurys, statuant réglementairement, sont souverains.

Art. 16. — Les notes sont données par le jury. L'admissibilité, l'admission et l'ajournement sont prononcés après délibération des jurys.

Art. 17. — Les certificats d'aptitude en vue du diplôme universitaire d'études littéraires portent les mentions suivantes :

- *Passable*, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 et inférieure à 12;
- *Assez bien*, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 12 sur 20 et inférieure à 14;
- *Bien*, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale à 14 sur 20 et inférieure à 16;
- *Très bien*, quand le candidat a obtenu une note moyenne au moins égale ou supérieure à 16.

## TITRE II

### DE LA PREMIÈRE ANNÉE DU DEUXIÈME CYCLE D'ENSEIGNEMENT

Art. 18. — La première année du deuxième cycle d'enseignement à la faculté des lettres et sciences humaines est sanctionnée par une licence d'enseignement ou une licence de recherche.

Art. 19. — La faculté des lettres et sciences humaines prépare et délivre la licence dans les disciplines suivantes :

- a) *Licence d'enseignement* :
  - Philosophie; — Espagnol;
  - Lettres classiques; — Arabe;
  - Lettres modernes; — Histoire;
  - Anglais; — Géographie.
- b) *Licence de recherche* :
  - Linguistique; — Sociologie.
  - Psychologie;

#### Chapitre premier

#### De la composition des licences

Art. 20. — La composition des licences d'enseignement est fixée comme suit :

#### Philosophie

- a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Philosophie;
- b) Certificat de spécialisation (C S). Ce certificat est choisi par le candidat parmi les certificats de spécialisation suivants :
  1. Psychologie générale et comparée;
  2. Sociologie générale;
  3. A titre transitoire, histoire de la philosophie moderne et contemporaine (CI).

#### Lettres classiques

- a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Lettres classiques;
- b) Certificat de spécialisation (CS). Ce certificat est choisi par le candidat parmi les certificats de spécialisation suivants :
  1. Etudes latines;
  2. Etudes grecques;
  3. Etude du français classique, moderne et contemporain;
  4. Histoire ancienne;
  5. Littérature française, moderne et contemporaine;
  6. Littératures d'Afrique et de Madagascar;
  7. Linguistique générale;
  8. Linguistique africaine.

#### Lettres modernes

- a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Lettres modernes;
- b) Certificat de spécialisation (C S). Ce certificat est choisi par le candidat parmi les certificats de spécialisation suivants :
  1. Civilisations africaines;
  2. Etude du français classique, moderne et contemporain;
  3. Langue, littérature et civilisation étrangères (anglais, arabe, espagnol);
  4. Littérature française, moderne et contemporaine;
  5. Littératures d'Afrique et de Madagascar;
  6. Linguistique générale;
  7. Linguistique africaine;
  8. Phonétique générale.

#### Langues vivantes étrangères : anglais, arabe, espagnol

- a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Lettres étrangères;

b) Certificat de spécialisation (CS). Ce certificat est choisi par le candidat parmi ceux des certificats de spécialisation suivants :

1. Civilisation étrangère (anglais, arabe, espagnol);
2. Littérature et civilisation américaines;
3. Littérature et civilisation latino-américaines;
4. Littératures d'Afrique et de Madagascar;
5. Littérature française, moderne et contemporaine;
6. Etude du français classique, moderne et contemporain;
7. Linguistique générale;
8. Linguistique africaine;
9. Phonétique générale.

#### Histoire

a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Histoire moderne et contemporaine;

b) Certificat de spécialisation (C.S.). Ce certificat est choisi par le candidat parmi ceux des certificats de spécialisation suivants :

1. Archéologie médiévale;
2. Histoire d'Afrique;
3. Histoire ancienne;
4. Institutions et sociétés médiévales;
5. Géographie humaine appliquée;
6. Géographie régionale appliquée.

#### Géographie

a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Géographie;

b) Certificat de spécialisation (CS). Ce certificat est choisi par le candidat parmi ceux des certificats de spécialisation suivants :

1. Géographie physique appliquée;
2. Géographie humaine appliquée;
3. Géographie régionale appliquée.

Art. 21. — La composition des licences de recherche est fixée comme suit :

#### Linguistique

a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Linguistique générale;

b) Certificat de spécialisation (C.S. 1). Linguistique africaine.

#### Psychologie

a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Psychologie générale et comparée;

b) Certificats de spécialisation (C.S. 1). Psychologie sociale.

#### Sociologie

a) Certificat d'études supérieures de licence (L). Sociologie générale;

b) Certificat de spécialisation (C.S. 1). Sociologie africaine.

#### Chapitre II

*Du règlement des certificats d'études supérieures de licence et des certificats de spécialisation : horaires, programmes, examens*

Art. 22. — Les horaires hebdomadaires des certificats ne pourront dépasser les chiffres suivants :

a) Certificats d'études supérieures de licence (L) : huit heures;

b) Certificats de spécialisation : quatre heures

L'horaire hebdomadaire du certificat de spécialisation de psychologie sociale est de huit heures.

Art. 23. — Les programmes et les épreuves d'examen des certificats d'études supérieures de licence sont fixés comme suit :

#### PHILOSOPHIE

##### 1° Programme :

- Trois heures (au maximum) : philosophie;
- Deux heures (au maximum) : histoire de la philosophie;
- Une heure (au maximum) : histoire de la pensée scientifique;
- Une heure (au maximum) : philosophie morale et politique;
- Une heure (au maximum) : esthétique.

##### 2° Examen :

##### Première épreuve : Ecrite :

Dissertation de philosophie ou d'histoire de la philosophie (la nature de l'épreuve est déterminée par un tirage au sort dont le résultat n'est pas porté à la connaissance des candidats avant l'examen), durée : 4 heures, coefficient 2.

##### Deuxième épreuve : Ecrite :

Epreuve portant sur l'histoire de la pensée scientifique (durée : 4 heures, coefficient 1).

##### Troisième épreuve : Orale :

Interrogation portant sur la philosophie morale et politique (coefficient 1).

##### Quatrième épreuve : Orale :

Interrogation portant sur l'esthétique (coefficient 1).

#### LETTRES CLASSIQUES

##### 1° Programme :

- Quatre heures (au maximum), français : étude littéraire et grammaticale de quatre œuvres;
- Deux heures (au maximum), latin : une heure, étude de textes : deux œuvres; une heure, littérature et civilisation latines : deux questions;
- Deux heures (au maximum), grec, au choix du candidat :

##### Option A :

- Une heure, étude de textes : deux œuvres;
- Une heure, littérature et civilisation grecques : deux questions.

##### Option B :

- Une heure, étude de textes : pages choisies;
- Une heure, civilisation grecque, étude comparée des sociétés de l'antiquité classique et de la société africaine traditionnelle : deux questions.

##### 2° Examen

Première épreuve : Ecrite : Français : Dissertation ou commentaire (durée 4 heures, coefficient 1).

Deuxième épreuve : Ecrite : Latin : Traduction et commentaire d'un texte du programme (durée 4 heures, coefficient 1).

Troisième épreuve : Ecrite : Grec (durée 4 heures, coefficient 1) :

Option A : Traduction et commentaire d'un texte du programme.

Option B : Dissertation sur le programme de civilisation grecque.

Quatrième épreuve : Orale : Français : Explication littéraire et grammaticale d'un texte du programme (coefficient 1).

Cinquième et sixième épreuves : Orales :

- a) Explication d'un texte du programme (coefficient 1);
- b) Interrogation sur la littérature (coefficient 1).

(Si l'explication de texte a porté sur un texte latin, l'interrogation de littérature portera sur la littérature grecque et inversement).

**Option B :**

- a) Latin : interrogation sur la littérature (coefficient 1);
- b) Grec : explication d'un texte du programme (coefficient 1).

**LETTRES MODERNES**

**1° Programme :**

Au choix du candidat :

**Option littérature :**

— Six heures (au maximum), littérature : une œuvre africaine, une œuvre d'ancien ou de moyen français, une œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle, une œuvre du XVII<sup>e</sup> siècle, littérature moderne et contemporaine;

— Une heure (au maximum), grammaire et explication de textes d'ancien et de moyen français;

— Une heure (au maximum), langue vivante étrangère ou langue africaine.

**Option grammaire :**

— Quatre heures (au maximum), littérature : une œuvre africaine, une œuvre d'ancien ou de moyen français, une œuvre du XVI<sup>e</sup> siècle, littérature moderne et contemporaine;

— Trois heures (au maximum), grammaire : grammaire et explication de textes d'ancien et moyen français, grammaire et explication de textes de français moderne et contemporain;

— Une heure (au maximum), langue vivante étrangère ou langue africaine,  
(Cette option ne peut être choisie par les candidats au certificat de spécialisation d'étude du français classique, moderne et contemporain).

**2° Examen**

**Première épreuve : Ecrite**

**Option littérature :**

— Dissertation ou commentaire littéraire (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Option grammaire :**

— Dissertation ou commentaire littéraire (durée : 4 heures, coefficient : 2).

(Le sujet de l'épreuve peut être rendu commun aux candidats des deux options).

**Deuxième épreuve : Ecrite**

**Option littérature :**

— Commentaire grammatical et/ou questions de grammaire française (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Option grammaire :**

— Commentaire grammatical et/ou questions de grammaire française (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Troisième épreuve : Orale**

**Option littérature :**

— Explication littéraire d'un texte pris en dehors du programme (coefficient : 2).

**Option grammaire :**

— Explication littéraire d'un texte pris en dehors du programme (coefficient : 1).

**Quatrième épreuve : Orale**

**Option littérature :**

— Explication grammaticale d'un texte pris en dehors du programme (coefficient : 1).

**Option grammaire :**

— Explication grammaticale d'un texte pris en dehors du programme (coefficient : 2).

**Cinquième épreuve : Orale**

— Langue vivante étrangère ou langue africaine : interrogation (coefficient : 1).

**LETTRES ÉTRANGÈRES (ANGLAIS, ARABE, ESPAGNOL)**

**1° Programme**

Six textes d'auteurs au maximum (pour les certificats de lettres étrangères anglaises et espagnoles, le programme comporte obligatoirement et respectivement un ou plusieurs textes de littérature américaine et de littérature latino-américaine).

**2° Examen**

**Première épreuve : Ecrite :**

— Version (durée : 3 heures, coefficient : 1).

**Deuxième épreuve : Ecrite :**

— Composition en langue étrangère sur un sujet du programme (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Troisième épreuve : Orale :**

— Explication d'un texte du programme : lecture, commentaire linguistique, explication littéraire, traduction (coefficient : 2).

**HISTOIRE MODERNE ET CONTEMPORAINE**

**1° Programme**

— Quatre questions (huit heures au maximum).

**2° Examen**

**Première épreuve : Ecrite :**

— Dissertation (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Deuxième épreuve : Ecrite :**

— Commentaire (durée : 4 heures, coefficient : 2).

**Troisième épreuve : Orale :**

— Interrogation portant sur les questions figurant au programme (coefficient : 2).

**Quatrième épreuve : Orale :**

— Interrogation portant sur les questions figurant au programme (coefficient : 2).

**GÉOGRAPHIE**

**1° Programme**

Huit heures (au maximum), dont :

- Une heure, hydrologie;
- Une heure, productions agricoles tropicales;
- Une heure, géographie de l'industrie;
- Deux heures, régions africaines;
- Deux heures, régions extra-africaines;
- Une heure, cartographie.

**2° Examen**

**Première épreuve : Ecrite :**

— Epreuve pratique d'hydrologie (durée : 4 heures, coefficient : 1,50).

**Deuxième épreuve : Ecrite :**

— Croquis et commentaire de géographie régionale (durée : 5 heures, coefficient : 2).

**Troisième épreuve : Orale :**

— Interprétation d'un document de géographie économique (coefficient : 1).

**Quatrième épreuve : Orale :**

— Exposé (coefficient : 1,50).



## LINGUISTIQUE GÉNÉRALE

## 1° Programme

- Huit heures (au maximum), dont :
- Trois heures de phonétique générale et africaine;
  - Cinq heures, de linguistique.

## 2° Examen

## Première épreuve : Ecrite :

- Question sur le cours de linguistique générale (durée : 3 heures, coefficient : 3).

Cette épreuve est remplacée par la notation de la première partie du mémoire si le sujet de celui-ci porte sur la linguistique générale (coefficient : 3).

## Deuxième épreuve : Ecrite :

- Analyse d'un document (durée : 4 heures, coefficient : 2).

## Troisième épreuve : Orale :

- Interrogation sur le mémoire et/ou sur le cours de linguistique générale (coefficient : 3).

## Quatrième épreuve : Ecrite et orale :

- Transcription phonétique (durée : 2 heures, coefficient : 1).

## Cinquième épreuve : Orale :

- Interrogation de phonétique générale (coefficient : 1).

## Sixième épreuve : Orale :

- Discussion de tracé (coefficient : 1).

## PSYCHOLOGIE GÉNÉRALE ET COMPARÉE

## 1° Programme

Huit heures (au maximum) : psychologie générale, psychologie différentielle, psychologie appliquée, méthodologie psychologique, mathématiques et statistiques.

## 2° Examen

## Première épreuve : Ecrite :

- Dissertation portant sur le programme de psychologie générale (durée : 4 heures, coefficient : 1).

## Deuxième épreuve : Ecrite :

- Dissertation portant sur le programme de psychologie différentielle (durée : 4 heures, coefficient : 1).

## Troisième épreuve : Ecrite pratique :

- Epreuve portant sur le programme de méthodologie et de psychologie appliquée (durée : 4 heures, coefficient : 1).

## Quatrième épreuve : Orale :

- Interrogation portant sur le programme (coefficient : 1).

## Cinquième épreuve : Orale :

- Interrogation portant sur le programme de psychologie appliquée (coefficient : 1).

## SOCIOLOGIE GÉNÉRALE

## 1° Programme

## a) Problèmes théoriques

- 1° Les grandes orientations de la pensée et de la recherche sociologique : Théorie et empirie. Enquêtes, interprétations, synthèses provisoires;

- 2° Etude approfondie d'un aspect important de l'ordre social.

## b) Problèmes méthodologiques fondamentaux

- 1° La conception et la réalisation des enquêtes. Les types d'enquêtes, les techniques d'enquêtes (observation, entretien, questionnaire, analyse de contenu, initiation aux méthodes projectives). Cet enseignement devra s'appuyer sur l'analyse d'enquêtes typiques;

2° L'exploitation des enquêtes. Le problème de la construction des indices (types d'indices, problème de la validité des indices, initiation au problème logique de la classification, initiation sommaire aux modèles de mesure). Les principes logiques de l'exploitation des enquêtes (l'analyse de corrélation, l'analyse multivariée, les formes simples de l'analyse de la variance, initiation aux modèles d'analyse des relations entre variables);

3° Compléments techniques. Initiation à l'usage des matériels mécanographiques, des calculateurs et des langages artificiels.

## 2° Examen

## Première épreuve : Ecrite :

- Composition sur le programme (durée : 4 heures, coefficient 1).

## Deuxième épreuve : Ecrite :

- Examen de méthodologie comportant une épreuve de caractère théorique et des exercices pratiques (durée : 4 heures, coefficient 1).

## Troisième épreuve : Orale :

- Interrogation sur le programme (coefficient 1).

## Quatrième épreuve : Orale :

- Epreuve pratique (coefficient 1).

Art. 24. — L'examen pour l'obtention des certificats entrant dans la composition des licences d'enseignement ou de recherche comporte une ou plusieurs épreuves écrites et une ou plusieurs épreuves orales.

La nature et la durée des épreuves sont déterminées par les assemblées de départements.

Art. 25. — Les assemblées de départements déterminent les épreuves écrites, pratiques et orales d'admissibilité et les épreuves écrites, pratiques et orales d'admission.

Seuls sont autorisés à subir les épreuves d'admission les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'admissibilité. Sont déclarés admis les candidats ayant obtenu une note moyenne au moins égale à 10 sur 20 à l'ensemble des épreuves d'admissibilité et d'admission.

Le bénéfice de l'admissibilité aux épreuves orales acquise à la première session est valable pour cette session et la deuxième session de la même année. Le bénéfice de l'admission aux épreuves orales acquise à la deuxième session n'est valable que pour cette session.

Art. 26. — Les sujets des épreuves écrites sont choisis par les chefs de département sous la responsabilité du doyen. Les épreuves orales sont subies devant un jury de deux personnes au moins.

Art. 27. — Une deuxième session d'examens est organisée à une date fixée par le doyen. Les épreuves de cette session (écrites ou orales) ne portent que sur les matières où le candidat n'a pas obtenu une note au moins égale à 10 sur 20.

Art. 28. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LEOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.

Le Ministre de l'Education nationale,  
ASSANE SECK.

**DECRET n° 70-1181 du 19 octobre 1970**  
fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar.

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 67-301 du 20 mars 1967 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les facultés et au conseil de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;

Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 30 juin 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

DÉCRÈTE :

### TITRE PREMIER

#### REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS DANS LES ASSEMBLÉES DE FACULTÉS ET DANS LES CONSEILS D'ADMINISTRATION OU D'ÉTABLISSEMENT DE CERTAINS INSTITUTS

**Article premier.** — Dans chaque faculté de l'Université de Dakar, les étudiants élisent des représentants à l'assemblée de faculté. Le nombre de ces représentants résulte de l'application des articles 19 et 20 du décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université.

**Art. 2.** — Dans chacun des instituts d'université visés à l'article 5-2° sous *a, b, c, d* et *e* du même décret, les étudiants élisent des représentants dans les conseils d'administration ou d'établissement. Le nombre des représentants à élire est fixé par décret pour chaque institut.

**Art. 3.** — Sont électeurs tous les étudiants et étudiantes inscrits dans la faculté ou l'institut, y compris ceux qui sont dispensés d'assiduité aux cours, travaux dirigés ou travaux pratiques. Ils sont admis à voter sur présentation de leur carte d'étudiant.

Aucun étudiant ne pourra être élu simultanément dans plusieurs établissements.

**Art. 4.** — Les élections se font au scrutin de liste à un tour avec panachage. Tout électeur peut être inscrit sur une liste. Chaque bulletin comprend autant de noms qu'il y a de représentants à élire. Les bulletins qui comprennent plusieurs fois le même nom ou plus de noms qu'il n'y a de représentants à élire sont nuls. Dans le compte des noms, seuls sont pris en considération ceux des étudiants qui sont inscrits sur une liste.

Le nombre des listes n'est pas limité. Sont proclamés élus les candidats qui ont obtenu le plus grand nombre de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, les candidats sont départagés par l'application successive des deux règles suivantes :

1° La préférence est donnée à celui qui est inscrit dans l'année d'études la plus avancée;

2° A l'intérieur d'une même année d'études, la préférence est donnée au plus âgé.

**Art. 5.** — Les listes des candidats doivent être soumises au doyen ou au directeur, qui vérifie leur régularité.

En face du nom de chaque candidat figure l'indication de son année d'étude, de sa spécialité, du numéro de sa carte d'étudiant et de sa date de naissance.

**Art. 6.** — Les listes sont affichées par les soins du secrétariat de la faculté ou de l'institut sur un tableau réservé à cet usage. Les programmes des candidats peuvent être affichés dans les mêmes conditions, mais ne

doivent avoir aucun caractère injurieux. Des réunions d'information peuvent être tenues dans les locaux universitaires, en dehors des heures de cours.

**Art. 7.** — Un délai minimum de trois jours francs doit s'écouler entre l'affichage des candidatures et les élections.

**Art. 8.** — Le vote s'effectue à bulletins secrets. Les opérations électorales et le dépouillement sont publics et assurés sous le contrôle du doyen ou du directeur par une commission composée en nombre égal de professeurs désignés par le doyen et de candidats figurant sur les listes en présence, à raison d'un par liste. S'il n'y a qu'une liste, on choisit deux candidats figurant sur cette liste.

**Art. 9.** — Les élections ont lieu chaque année dans le courant du mois de novembre, à une date fixée par le recteur. Les nouveaux délégués entrent en fonctions immédiatement après l'élection. Avant l'élection, les délégués élus l'année précédente continuent à assurer leurs fonctions, à condition d'être toujours inscrits dans l'établissement.

### TITRE II

#### REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS DANS L'ASSEMBLÉE DE L'UNIVERSITÉ

**Art. 10.** — Les deux représentants des étudiants qui, aux termes du décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar, article 5, n° 8, siègent au titre de chaque faculté à l'assemblée de l'Université, sont les deux représentants élus à l'assemblée de cette faculté qui ont obtenu le plus de voix. Les suppléants sont désignés par ordre décroissant de suffrages. En cas d'égalité de suffrages, les candidats sont départagés par l'application successive des deux règles suivantes :

1° La préférence est donnée à celui qui est inscrit dans l'année d'études la plus avancée;

2° A l'intérieur d'une même année d'études, la préférence est donnée au plus âgé.

**Art. 11.** — Le représentant de chacun des instituts visés par le même décret, article 5-2° sous *a, b, c, d* et *e*, qui siège à l'assemblée de l'Université, est celui des représentants élus au conseil d'administration ou d'établissement de cet institut qui a obtenu le plus de voix. Le suppléant est celui qui vient immédiatement après par ordre décroissant de suffrages. En cas d'égalité des suffrages, les candidats sont départagés par l'application des règles indiquées à l'article précédent.

**Art. 12.** — Les représentants ainsi désignés entrent immédiatement en fonctions à l'assemblée de l'Université. Avant l'élection, les représentants désignés l'année précédente continuent à assurer leurs fonctions, à condition d'être toujours inscrits dans l'établissement.

### TITRE III

#### REPRÉSENTATION DES ÉTUDIANTS DANS LES ASSEMBLÉES DE DÉPARTEMENT

**Art. 13.** — Les représentants des étudiants dans les assemblées de département des facultés visées aux articles 35 et 36 du décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar sont élus au scrutin de liste avec panachage. Le vote s'effectue à bulletins secrets.

**Art. 14.** — Aucun étudiant ne pourra être élu simultanément dans plusieurs départements. Rien ne s'oppose, en revanche, à ce qu'un étudiant siège simultanément à l'assemblée d'un département et à l'assemblée de faculté.

**Art. 15.** — Toutes les autres modalités de l'élection des représentants des étudiants dans les assemblées de département et notamment la détermination du corps électoral pour chaque département, seront définies, pour chaque

faculté, par le doyen sur proposition de l'assemblée de faculté. Rien ne s'oppose à ce que le même étudiant soit électeur dans plusieurs départements.

Art. 16. — Sont abrogées toutes dispositions contraires, et notamment le décret n° 67-301 du 20 mars 1967.

Art. 17. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.

Le Ministre de l'Education  
nationale,  
ASSANE SECK.

#### DECRET n° 70-1182 du 19 octobre 1970

abrogeant et remplaçant l'article 4 du décret n° 69-402 du 31 mars 1969 relatif à la création à l'Université de Dakar d'un institut des sciences et médecine vétérinaires.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 69-402 du 31 mars 1969 relatif à la création à l'Université de Dakar d'un institut des sciences et médecine vétérinaires;

Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1181 du 19 octobre 1970 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar;

Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 30 juin 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

#### DÉCRÈTE :

Article premier. — L'article 4 du décret n° 69-402 du 31 mars 1969 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 4. — Le conseil d'administration est présidé par le recteur, président de l'assemblée de l'Université.

« Il comprend en outre :

« Un représentant du Ministre chargé de l'Education nationale;

« Un représentant du Ministre chargé du Développement rural;

« Le directeur de l'institut;

« Le doyen de la faculté de médecine et de pharmacie;

« Le doyen de la faculté des sciences;

« Trois membres du personnel enseignant de l'institut, élus par l'ensemble de ce personnel;

« Deux docteurs vétérinaires nommés pour deux ans par le recteur sur présentation de l'association nationale des vétérinaires sénégalais;

« Le directeur de l'élevage;

« Trois membres représentant les Etats africains de langue française entretenant des étudiants à l'institut, nommés pour trois ans par le recteur, sur présentation du secrétaire général de l'O.C.A.M.;

« Un ancien élève de l'institut nommé pour un an par le recteur;

« Trois représentants des élèves de l'institut élus dans des conditions fixées par décret.

« Le conseil peut faire appel, à titre consultatif, à des personnalités qu'il souhaite entendre ou consulter en raison de leur compétence ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.

Le Ministre de l'Education  
nationale,  
ASSANE SECK.

#### DECRET n° 70-1183 du 19 octobre 1970

abrogeant et remplaçant l'article 7 du décret n° 67-1230 du 15 novembre 1967 relatif à l'Institut universitaire de technologie de l'Université de Dakar.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE.

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 67-1230 du 15 novembre 1967 relatif à l'Institut universitaire de technologie de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1181 du 19 octobre 1970 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar;

Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 30 juin 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

#### DÉCRÈTE :

Article premier. — L'article 7 du décret n° 67-1230 du 15 novembre 1967 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 7. — Un conseil d'établissement est constitué auprès de l'institut. Il est chargé d'étudier et de proposer toutes mesures relatives au fonctionnement et aux enseignements de l'établissement. Il élabore le règlement intérieur propre à chaque département. Il donne son avis sur le projet de budget préparé par le directeur.

« Le conseil d'établissement est présidé par le recteur. Il comprend :

« 1° Trois membres appartenant aux autres établissements de l'Université, nommés par le recteur sur proposition de l'assemblée de l'Université;

« 2° Un nombre égal de représentants des professions et activités auxquelles préparent les études de l'Institut. Ces personnalités seront choisies par le Ministre chargé de l'Education nationale sur les listes proposées par les organisations ou organismes professionnels intéressés, et nommées par lui;

« 3° Un nombre égal de membres du personnel enseignant de l'établissement, élus par l'ensemble de ce personnel;

« 4° Le directeur de l'institut;

« 5° Un représentant des anciens élèves, désigné par le recteur;

« 6° Trois représentants des élèves, élus dans des conditions fixées par décret. »

« A l'exception des membres de droit, les membres du conseil d'établissement sont nommés pour trois ans; ils peuvent être renouvelés dans leur fonctions. Toutefois, le mandat des membres des catégories n° 2 et 3 expirera le lendemain de la publication du décret portant création d'un département représentant un nouveau secteur d'activité. La nomination des nouveaux membres interviendra dans les mêmes formes que ci-dessus ».

Art. 2. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*  
ABDOU DIOUF.

*Le Ministre de l'Education nationale,*  
ASSANE SECK.

#### DECRET n° 70-1184 du 19 octobre 1970

abrogeant et remplaçant l'article 3 du décret n° 67-1235 du 15 novembre 1967 relatif à l'Ecole des bibliothécaires, archivistes et documentalistes ayant statut d'institut d'université.

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 67-1235 du 15 novembre 1967 relatif à l'école des bibliothécaires, archivistes et documentalistes ayant statut d'institut d'université;

Vu le décret n° 70-1181 du 19 octobre 1970 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar;

Vu l'avis du conseil de l'Université en sa séance du 30 juin 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

#### DÉCRÈTE :

Article premier. — L'article 3 du décret n° 67-1235 du 15 novembre 1967 est abrogé et remplacé par les dispositions suivantes :

« Article 3. — L'école des bibliothécaires, archivistes et documentalistes est administrée par un conseil d'administration qui comprend, sous la présidence du recteur, président de l'assemblée de l'Université :

« Un représentant du Ministre chargé de l'Education nationale;

« Un représentant du Ministre chargé des Affaires culturelles;

« Le doyen de la faculté des lettres et sciences humaines;

« Un doyen de faculté désigné par l'assemblée de l'Université ou son représentant;

« Le conservateur en chef des archives nationales;

« Un représentant de la profession de bibliothécaire, archiviste et documentaliste, désigné par le recteur sur proposition de l'association représentative de cette profession;

« Un membre nommé pour trois ans par le recteur sur proposition de l'assemblée de l'Université;

« Deux membres du personnel enseignant de l'établissement, élus par l'ensemble de ce personnel;

« Deux représentants des élèves élus dans des conditions fixées par décret. »

Art. 2. — Le Ministre de l'Education nationale est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au *Journal officiel*.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LÉOPOLD SÉDAR SENGHOR.

Par le Président de la République :

*Le Premier Ministre,*  
ABDOU DIOUF.

*Le Ministre de l'Education nationale,*  
ASSANE SECK.

#### DECRET n° 70-1185 du 19 octobre 1970

relatif au Centre d'études des sciences et techniques de l'information

#### LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE,

Vu la Constitution, notamment en ses articles 37 et 65;

Vu l'accord de coopération entre la République du Sénégal et la République française en matière d'enseignement supérieur, signé à Dakar le 16 février 1970;

Vu la loi n° 67-45 du 13 juillet 1967 relative à l'Université de Dakar, modifiée par la loi n° 69-33 du 19 juin 1969, la loi n° 70-13 du 6 février 1970 et la loi n° 70-30 du 7 octobre 1970;

Vu le décret n° 67-1234 du 15 novembre 1967 relatif au centre d'études des sciences et techniques de l'information;

Vu le décret n° 70-1135 du 13 octobre 1970 portant statut de l'Université de Dakar;

Vu le décret n° 70-1181 du 19 octobre 1970 fixant les conditions de la représentation des étudiants dans les divers conseils et assemblées de l'Université de Dakar;

Vu l'avis du conseil d'administration du Centre d'études des sciences et techniques de l'information en sa séance du 13 novembre 1969;

Vu l'avis de l'assemblée de la faculté des lettres et sciences humaines en sa séance du 3 février 1970;

Vu l'avis du conseil de l'Université en ses séances des 27 et 30 juin 1970;

Vu l'avis de la section permanente du conseil de l'enseignement supérieur en sa séance du 7 octobre 1970;

La Cour suprême entendue;

Sur le rapport du Ministre de l'Education nationale,

#### DÉCRÈTE :

#### CHAPITRE PREMIER

#### DISPOSITIONS GÉNÉRALES

Article premier. — Le Centre d'études des sciences et techniques de l'information est un institut de l'Université de Dakar qui a pour mission essentielle la formation et le perfectionnement des journalistes et agents de l'information, de même que la recherche fondamentale et appliquée dans le domaine des sciences et techniques de l'information. Il assure cette mission en liaison avec :

1° La faculté des lettres et sciences humaines, la faculté des sciences juridiques et la faculté des sciences économiques;

2° Les autorités responsables de ces problèmes au Sénégal et dans les Etats africains, plus particulièrement avec les Ministres chargés de l'information;

3° Les organismes spécialisés dans l'information du public, les organes de presse et les associations professionnelles de journalistes;



Art. 2. — Le Centre d'études des sciences et techniques de l'information est administré par un conseil d'établissement qui comprend, sous la présidence du recteur :

- Un représentant du Ministre de l'Education nationale;
- Un représentant du Ministre chargé de l'Information;
- Un représentant de chacun des Etats entretenant des étudiants au centre;
- Le doyen de la faculté des lettres et sciences humaines;
- Le doyen de la faculté des sciences juridiques;
- Le doyen de la faculté des sciences économiques;
- Le directeur du centre;
- Deux représentants du personnel enseignant du centre, élus par l'ensemble de ce personnel;
- Le directeur de l'information;
- Le chef du bureau de presse de la Présidence de la République;
- Le directeur de l'Agence de Presse sénégalaise;
- Le directeur de la radiodiffusion nationale;
- Deux membres nommés pour trois ans par le recteur sur présentation du Ministre chargé de l'Information et choisis parmi les représentants des professions de la presse, dont l'un représentant les entreprises de presse et l'autre les journalistes;
- Trois représentants des étudiants du centre, élus dans des conditions fixées par décret.

Le conseil peut faire appel à titre consultatif à des personnalités qu'il souhaite entendre ou consulter en raison de leur compétence.

Art. 3. — Le directeur du Centre d'études des sciences et techniques de l'information, qui doit être un professeur de l'Université de Dakar ou un spécialiste des communications de masse, est nommé par décret pour une durée de trois ans renouvelable sur proposition du conseil d'établissement et du recteur et après avis de l'assemblée de l'Université. Il est assisté d'un directeur des études, choisi parmi les professeurs du centre et nommé par décret sur proposition du recteur.

Art. 4. — Le directeur exerce ses fonctions sous le contrôle du conseil d'établissement.

Il prépare et propose au conseil d'établissement les programmes généraux d'activités, assure leur réalisation et gère les fonds mis à la disposition du centre.

Art. 5. — Le conseil d'établissement se réunit au moins une fois par an et chaque fois que son président le juge nécessaire.

Le président est tenu de convoquer le conseil sur la demande écrite du tiers de ses membres. La demande doit énoncer l'objet de la réunion.

Il formule des propositions sur toutes les questions intéressant le fonctionnement du centre, notamment le programme des enseignements et l'organisation du contrôle des aptitudes et des connaissances, le budget, et fait des propositions pour la rémunération du personnel enseignant n'appartenant pas à l'Université. Il contrôle la gestion du directeur et élabore le règlement intérieur.

Art. 6. — Le centre est doté d'un budget spécial incorporé au budget de l'Université et voté par l'assemblée de l'Université. Ce budget est alimenté par :

- Le montant des subventions et des dons au centre;
- Les fonds versés par les Etats qui font appel au centre et par les organismes internationaux.

Le recteur en est l'ordonnateur.

Art. 7. — Le personnel enseignant est nommé par le recteur sur proposition du directeur du centre, après avis du conseil d'établissement.

Le personnel technique et administratif est affecté au centre par arrêté du recteur.

## CHAPITRE II

### DE L'ENSEIGNEMENT

Art. 8. — Le Centre d'études des sciences et techniques de l'information dispense à ses étudiants une formation en 3 ans du niveau de la licence. A titre transitoire, la troisième année se passera à l'étranger, en partie dans des organes de presse écrite ou parlée et en partie dans des écoles de journalisme, dans le cadre des accords que le C.E.S.T.I. aura passés à cet effet avec ceux-ci. Au terme de cette troisième année, le centre délivre un diplôme du niveau de la licence.

L'admission se fait sur concours ouvert aux titulaires du baccalauréat ou d'un titre admis en équivalence ainsi qu'à des journalistes professionnels ou stagiaires ayant passé avec succès un examen de culture générale assimilable à l'examen spécial d'entrée en faculté. Les modalités du concours d'entrée et de l'examen de culture générale seront fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Education nationale, après avis du conseil d'établissement.

Art. 9. — L'enseignement dispensé par le centre est à la fois théorique et pratique. Il porte sur la culture générale, les sciences de l'information et les problèmes de la profession, de même que sur les méthodes et techniques de l'information.

Le programme de cet enseignement figure à l'annexe du présent décret.

Art. 10. — Le régime des études, les programmes et horaires des 3 années d'enseignement, de même que les modalités du contrôle des aptitudes et des connaissances qui sanctionnent les études seront fixées par arrêté du Ministre chargé de l'Education nationale, après avis du conseil d'établissement et sur proposition de l'assemblée de l'Université.

Art. 11. — Le centre délivre à la fin de la troisième année un diplôme de journalisme portant mention de la spécialité. Les modalités d'attribution de ce diplôme seront fixées par arrêté conjoint du Ministre chargé de l'Education nationale et du Ministre chargé de l'Information.

Art. 12. — Le centre organise aussi des stages de perfectionnement et de recyclage à l'intention des diverses catégories de personnel de l'information. Ces stages ne préparent à aucun diplôme.

## CHAPITRE III

### DISPOSITIONS DIVERSES.

Art. 13. — Les étudiants du Centre d'études des sciences et techniques de l'information sont astreints au paiement des mêmes droits que les étudiants inscrits en faculté. Les étudiants du centre sont admis au bénéfice des centres universitaires.

Art. 14. — Le conseil d'établissement fixera les conditions dans lesquelles les titulaires de certains diplômes de l'enseignement supérieur pourront être admis en cours d'études.

Art. 15. — Sont abrogées toutes dispositions antérieures contraires et notamment celles du décret n° 67-1234 du 15 novembre 1967.

Art. 16. — Le Ministre de l'Education nationale et de la Culture et de l'Information sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent décret qui sera publié avec son annexe au Journal officiel.

Fait à Dakar, le 19 octobre 1970.

LEOPOLD SÉNAR SENGHOR

Par le Président de la République :

Le Premier Ministre,  
ABDOU DIOUF.

Le Ministre de la Culture  
et de l'Information,  
ALIOUNE SENE.

Le Ministre de l'Education  
nationale,  
ASSANE SECK



## ANNEXE

## CULTURE GÉNÉRALE

a) *Socio-économie du développement.*

Acquisition des notions de base et des instruments d'analyse en économie politique et en sociologie, indispensables à une approche des faits et des situations d'actualité, à une vulgarisation adaptée, dans le contexte du développement national et international.

b) *L'Afrique.*

1. Histoire (de l'époque pré-coloniale jusqu'à nos jours) et civilisations africaines.

2. Géographie économique et politique de l'Afrique contemporaine.

3. Grands courants idéologiques et culturels de l'Afrique contemporaine;

4. Etude comparée des institutions politiques, administratives et juridiques des Etats africains.

5. Institutions interafricaines et relations de l'Afrique avec le reste du monde.

c) *Le monde.*

1. Histoire des faits et des idées socio-économiques, dont le monde contemporain peut être considéré comme la résultante.

2. Histoire des relations internationales (de la première guerre mondiale à nos jours).

3. Etudes des puissances et civilisations du monde contemporain, au travers des grands ensembles socio-économiques, politiques et culturels ou de « pays-témoins » choisis au préalable.

4. Institutions internationales (mondiales et régionales).

d) *Langues.*

1. Perfectionnement du français comme outil linguistique : analyse et commentaire de textes (français et africains francophones), syntaxe, stylistique.

2. Etude de l'anglais, syntaxe, stylistique, expression orale.

3. Etude facultative d'une des autres langues enseignées à la faculté des lettres et sciences humaines.

4. Linguistique africaine : principes de classification, les grandes familles, études comparées.

e) *Philosophie.*

## II. — SCIENCES DE L'INFORMATION ET PROBLÈMES DE LA PROFESSION.

Sous ce titre, on envisage une série d'exposés, de débats, de visites et de travaux de recherche devant amener l'étudiant à mieux connaître et dominer le métier choisi, en Afrique comme dans le monde, en particulier à mieux situer son rôle dans la problématique d'ensemble du développement.

— Histoire de la presse et des moyens d'information; tableau de la presse contemporaine.

— Droit de l'information.

— Organisation du journal, de la radiodiffusion, de la télévision et de l'agence de presse.

— Organisation de la profession.

— Economie de l'information; gestion de l'entreprise de presse.

— Psycho-sociologie de l'information; effets et fonctions de la communication de masse.

— Déontologie de la profession.

— Information et développement.

## III. — MÉTHODES ET TECHNIQUES DE L'INFORMATION.

Cette partie essentielle de la formation, théorique et pratique, est destinée à donner aux étudiants des méthodes de pensée et de travail, à les familiariser avec les diverses techniques de l'information et à les préparer concrètement aux tâches du métier.

Elle doit les mettre en mesure d'appréhender la réalité à tous ses niveaux, de traiter et vulgariser l'information par les moyens les plus appropriés en fonction de son contenu et du public à atteindre.

a) *La collecte de l'information.*

1° L'organisation de la « couverture » de l'actualité.

— Le réseau d'informateurs;

— La documentation.

2° Les opérations élémentaires de la collecte.

— L'observation directe;

— L'interview, la conférence de presse et la table ronde;

— La recherche documentaire.

3° Les techniques nécessaires à la collecte.

— La prise de notes;

— La prise de vues et l'enregistrement.

4° La réalisation du reportage et de l'enquête.

b) *La rédaction de l'information.*

1° Principes généraux de construction et de rédaction.

2° Le titrage.

3° Formes et genres rédactionnels de l'information et du commentaire.

4° L'écriture propre à la radio-télévision.

c) *Le traitement de l'information.*

1° Secrétariat de rédaction et mise en page du journal imprimé ou photocopie.

2° Connaissances fondamentales en radio et électricité.

3° Pratique du micro et réalisation en radio-télévision.

4° Pratique des auxiliaires audio-visuels : la photo, la série de diapositives, le panneau mural, l'affiche et l'exposition, l'animation, débat sur film et montage audio-visuel.

d) *La transmission de l'information.*

1° « Hors-sac » et « postalisé ».

2° L'information télégraphiée et téléphonée.

3° Le télécopieur.

4° Les techniques de diffusion collective, la transmission par satellites.

e) *Carrefours d'actualité.*

Débats et travaux périodiques sur l'actualité, de portée nationale ou internationale, doivent permettre à l'étudiant-journaliste de rester constamment en contact avec l'événement.